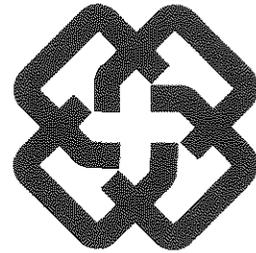


---

<b>EDK</b>	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
<b>CDIP</b>	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
<b>CDPE</b>	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
<b>CDEP</b>	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

---



Sekretariat/Secrétariat  
Zähringerstrasse 25, 3001 Bern, Telefon 031-309 51 11, Internet: <http://edkwww.unibe.ch>

# **RAPPORT ANNUEL**

**1997**

Berne, mars 1998

---

## Table des matières

---

<b>1re partie</b>	<b>Politique de l'éducation: développements et tendances</b>	<b>4</b>
	1997: Les 100 ans de la CDIP	5
	<b>Collaboration intercantonale</b>	<b>6</b>
	Des bases nouvelles pour la politique de l'éducation	6
	Projet de nouvelle péréquation financière	6
	Compensation des charges entre les cantons	7
	Nouvelles lois fédérales?	7
	Mise en place des hautes écoles spécialisées	8
	Comparaisons des prestations et évaluations des compétences	8
	Réorganisation de la CDIP	8
	<b>Développements dans le domaine scolaire</b>	<b>9</b>
	Scolarité obligatoire	9
	<b>Degré secondaire II</b>	<b>10</b>
	<b>Formation professionnelle</b>	<b>11</b>
	<b>Formation des enseignants</b>	<b>11</b>
	<b>Hautes écoles spécialisées</b>	<b>12</b>
	Hautes écoles spécialisées soumises à la loi fédérale (LHES)	12
	Hautes écoles spécialisées relevant des cantons	13
	<b>Relations internationales</b>	<b>14</b>
	<b>Questions particulières</b>	<b>15</b>
	Enseignement des langues étrangères	15
	Ecoles et santé	16
	Réforme de l'orthographe allemande	16
	Enseignement spécialisé	17
	Reconnaissance des diplômes	17
	Droits d'auteurs	18
<b>2e partie</b>	<b>Rapports d'activités des organes et des commissions</b>	<b>19</b>
<b>1</b>	<b>Organes</b>	<b>20</b>
1.1	Assemblée plénière	20
1.2	Comité	20
1.3	Conseil des hautes écoles spécialisées	21

## Table des matières

---

<b>2</b>	<b>Commissions</b>	<b>23</b>
2.1	Commissions permanentes	23
2.1.1	Commission Formation générale (CFG)	23
2.1.1.1	Commission Ecoles du degré diplôme (EDD)	23
2.1.1.2	Groupe de travail Gymnase (AGYM)	24
2.1.1.3	Groupe de travail Formation des enseignants (GFE)	24
2.1.2	Commission Formation professionnelle (CFP)	25
2.1.2.1	Groupe de projet Secondaire II (GP Sec. II)	26
2.1.3	Commission pour la politique des bourses d'études	26
2.1.4	Commission des secrétaires généraux (CSG)	27
2.1.5	Commission pour la reconnaissance des diplômes de formation supérieure en art visuel	27
2.1.6	Groupe de travail Scolarisation des enfants de langue étrangère	27
2.1.7	Délégation Atlas	28
2.2	Commissions non permanentes	28
2.2.1	Groupe de contact Questions relatives à l'enseignement spécialisé	28
2.2.2	Groupe de travail Financement de l'enseignement spécialisé	29
2.2.3	Groupe de travail Education et promotion de la santé	29
2.3	Conférences spécialisées	30
2.3.1	Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)	30
2.3.2	Conférence intercantonale des responsables de la formation des adultes (CIRFA)	30
2.3.3	Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED)	31
2.3.4	Conférence suisse des responsables du perfectionnement des enseignantes et des enseignants (CSPE)	32
2.3.5	Conférence intercantonale suisse des chefs de l'orientation (CISCO)	32
2.3.6	Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE)	33
2.3.7	Conférence des responsables cantonaux du sport (CRCS)	33
<b>3</b>	<b>Relations internationales</b>	<b>34</b>
3.1	Conseil de l'Europe	34
3.2	OCDE	36
3.3	UNESCO	38
3.4	Coopération avec l'Union européenne (UE)	39
3.5	Francophonie	40
3.6	Relations bilatérales	41
<b>4</b>	<b>Conférences régionales</b>	<b>42</b>
4.1	Suisse romande et Tessin (CIIP SR/TI)	42
4.2	Suisse centrale (IEDK)	43
4.3	Suisse orientale (EDK-Ost)	46
4.4	Suisse du Nord-Ouest (NW EDK)	47

## Table des matières

---

<b>5</b>	<b>Institutions</b>	<b>49</b>
5.1	Centre pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)	49
5.2	Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE)	51
5.3	IDES (Information/Documentation/Education/Suisse)	52
5.4	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)	53
5.5	Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (SPC)	55
<b>6</b>	<b>Annexes</b>	<b>57</b>
6.1	Liste des publications 1997	57
6.2	Déclarations, recommandations, directives	59
6.3	Comptes 1997	73
6.4	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	76
6.5	Secrétariat général de la CDIP	77
6.6	Présidences et séances de la Conférence	79

## 1re partie

---

### Politique de l'éducation: développements et tendances

### 1997: Les 100 ans de la CDIP

La CDIP a célébré le centième anniversaire de sa création de trois façons:

- Elle a publié un document commémoratif en trois langues intitulé *La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique 1897 à 1997*, première chronique vivante et complète des activités de la CDIP et de celles et ceux qui en ont été les acteurs.
- Ses assemblées plénières ont été accueillies tour à tour par ses quatre conférences régionales, Suisse romande/Tessin, Suisse centrale, Suisse orientale et Suisse du Nord-Ouest.
- Elle a organisé les 5 et 6 juin à Lucerne, berceau de la CDIP, et sur le lac des Quatre cantons, une "fête du centenaire" qui a été sans nul doute le point culminant de toutes les manifestations. Honorées par la présence d'hôtes prestigieux et d'un très grand nombre d'anciens membres de la CDIP, ces deux journées qui allèrent réunions scientifiques, célébrations officielles, rencontres informelles et (enfin, aussi) assemblée plénière, furent un véritable succès. Le canton de Lucerne et tous les autres cantons de Suisse centrale méritent ici, une fois encore, un merci particulier pour un programme de réjouissances exceptionnel.

Le Dossier 50 de la CDIP, qui paraîtra au printemps 1998, retracera en paroles et en images cette fête du centenaire à Lucerne.

\*\*\*

En politique de l'éducation, la dynamique des années précédentes n'a en rien faibli durant l'année écoulée. A tous les niveaux, et dans presque tous les secteurs de l'éducation, des décisions importantes ont été prises ou des projets significatifs planifiés. La Confédération a posé des jalons dans le domaine de la formation professionnelle, et pour ce qui est des hautes écoles spécialisées, les décisions de reconnaissance vont être prononcées par le Conseil fédéral. Au niveau de la CDIP, il faut relever avant tout l'approbation du nouvel accord intercantonal universitaire et du nouveau modèle de loi sur les bourses d'études, ainsi que les travaux concernant la reconnaissance intercantonale des diplômes, vastes travaux actuellement en cours.

Ce qui s'est passé à propos de l'enseignement des langues étrangères a montré à la fois la rapidité avec laquelle peuvent surgir de nouveaux problèmes et leur acuité. Au printemps 1996, l'ensemble de la CDIP avait décidé de confier aux conférences régionales et aux cantons le projet Langue 2 (L2) qu'elle avait conduit pendant plus de vingt ans. La pression exercée par plusieurs cantons pour introduire l'enseignement de l'anglais à côté de celui de la L2, ou à ses dépens, a fait que, très vite, la question est redevenue l'affaire de toute la CDIP. Cette dernière a l'intention d'élaborer d'ici la fin du 1er semestre 1998 un concept global pour l'enseignement des langues étrangères.

## Politique de l'éducation: développements et tendances

---

L'étude intitulée *Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse* a fourni elle aussi matière à discussion. C'est sciemment que la CDIP n'a pas édicté de recommandations sur le sujet; le rapport contribuera néanmoins à mettre en lumière, d'une manière objective, la délicate question du rapport entre l'école enfantine et l'école primaire, voire entre éducation préscolaire et scolarité obligatoire.

## Collaboration intercantonale

### Des bases nouvelles pour la politique de l'éducation

L'année écoulée a vu se poursuivre différents projets, tendances et restructurations qui, ensemble, peuvent - ou pourraient - considérablement modifier le paysage politico-éducatif du pays. Outre la stagnation des finances publiques et, sur le plan pédagogique aussi bien que politique, une tendance significative à une nouvelle gestion administrative, déjà évoquée plusieurs fois dans les derniers rapports annuels, il convient de relever en particulier les éléments suivants:

### Projet de nouvelle péréquation financière

Le projet soutenu par le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux a manifestement pour objectif, non seulement, une modification de la péréquation financière au niveau de l'Etat fédéral, mais aussi une nette clarification des tâches. Dans la sphère qui intéresse la CDIP, ce sont l'enseignement spécialisé, l'aide aux universités, la formation professionnelle, les bourses d'études, ainsi que la promotion de la culture et du sport qui sont concernés.

Le Comité et l'Assemblée plénière ont suivi de très près le projet, chose d'autant plus facile que le président de la CDIP dirigeait lui-même le groupe de travail le plus important et que des représentants du Secrétariat général ont pu intervenir directement de différentes manières.

Les rapports définitifs afférents au projet ont été approuvés fin 1997. Les propositions qu'ils contiennent correspondent dans une large mesure aux conceptions de la CDIP. Il est particulièrement important qu'elles visent une politique universitaire plus unitaire et plus cohérente et une répartition des tâches plus globale et plus claire dans le secteur de la formation professionnelle. Il convient par ailleurs de ne pas oublier que la politique de l'éducation est également concernée par les nouveaux mécanismes de financement et de compensation proposés, ainsi que par le nouvel instrument dont on souhaite doter la coopération intercantonale. A travers ses concordats et son organisation, la CDIP dispose en la matière d'expériences essentielles dont il faudrait tirer profit.

### Compensation des charges entre les cantons

Le nouvel accord universitaire intercantonal dont le texte a été adopté en février 1997 à l'intention des cantons, a permis de renforcer la solidarité qui existe entre cantons universitaires et non universitaires depuis vingt ans déjà. Fin 1997, six cantons, ainsi que la principauté du Liechtenstein, avaient adhéré à cet accord; dans tous les autres cantons, les procédures d'adhésion sont en cours.

Il convient de régler de la même façon le libre accès aux hautes écoles spécialisées de tous les cantons et la compensation des charges y relative. Sur la base des résultats d'une vaste consultation, le Conseil des HES a élaboré un projet d'accord. On peut s'attendre à ce que l'Assemblée plénière adopte un texte définitif en 1998 et invite les cantons à y adhérer.

Pour tout le reste du secteur tertiaire, une solution intercantonale pourrait également être trouvée. Etant donné cependant la grande disparité des écoles concernées et la diversité des intérêts des cantons, ici, seul un accord-cadre est visé. L'adoption d'un texte d'accord devrait également intervenir en 1998.

Les trois accords précités vont créer pour l'ensemble du degré tertiaire un "espace national de formation" ouvert. En l'occurrence, les compensations financières envisagées correspondent grandement aux conceptions sur lesquelles repose la nouvelle péréquation financière.

### Nouvelles lois fédérales?

En 1997, les Chambres fédérales ont entamé leurs délibérations sur la réforme ("mise à jour") de la constitution fédérale. Le résultat est encore incertain.

La Confédération a ouvert par ailleurs la procédure de consultation afférente à la révision totale de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) et entrepris des travaux préliminaires en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle. Avec l'accord universitaire intercantonal devraient être ainsi créés les supports nécessaires à la mise en place d'un nouvel organe de la politique universitaire suisse, mandaté conjointement par la Confédération et les cantons. On attend de la nouvelle loi sur la formation professionnelle qu'elle serve d'aiguillon pour le développement d'un des principaux piliers du deuxième cycle de l'enseignement secondaire; malheureusement, pour la CDIP, on ne dispose pas encore en la matière d'un concept suffisant.

## Politique de l'éducation: développements et tendances

---

### Mise en place des hautes écoles spécialisées

C'est avec quelque retard que la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées a pris position à l'égard des demandes de reconnaissance et transmis ses propositions au Conseil fédéral. Toute la procédure a certes été animée par beaucoup de bonne volonté, mais pas toujours par un véritable professionnalisme, et la distribution des rôles n'était pas assez clairement établie. Les cantons et les régions n'ont donc pu progresser dans leurs travaux de planification qu'avec une certaine retenue.

Il faut espérer que l'année prochaine permettra l'aboutissement du projet et verra se dessiner le paysage HES souhaité. Tous les problèmes accumulés pourront ainsi être traités dans une atmosphère plus détendue.

### Comparaisons des prestations et évaluations des compétences

On s'accorde de plus en plus pour penser que les établissements d'enseignement et les systèmes d'éducation doivent tabler sur une évaluation des compétences et une comparaison des performances cohérentes. Après de premières expériences hésitantes dans les années quatre-vingt, c'est surtout la participation à TIMSS (Third International Mathematics and Science Study) et la vaste évaluation de ses résultats qui ont amené à la conclusion qu'il fallait accorder une place de tout premier rang au contrôle de la qualité dans les écoles et à une évaluation des performances qui repose sur des bases scientifiques.

La CDIP s'est décidée notamment, en collaboration avec les cantons et l'Office fédéral de la statistique, à participer à un projet pluriannuel de l'OCDE intitulé *Evaluation des compétences des jeunes de 15 ans*. Ce projet est conçu, non seulement pour fournir aux écoles et aux responsables de l'éducation des indicateurs fiables et comparables, mais aussi pour développer en Suisse un véritable savoir-faire dans ce domaine.

### Réorganisation de la CDIP

Au cours de l'année écoulée, les nouveaux organes de la CDIP, créés à travers la révision de ses statuts en 1995, sont entrés en activité. Aussi bien la Commission Formation générale que la Commission Formation professionnelle ont pu revoir leurs priorités, chacune dans son domaine, et les intégrer dans des programmes de travail à moyen terme.

### Développements dans le domaine scolaire

#### Scolarité obligatoire

##### Ecole enfantine - entrée à l'école obligatoire

Tandis que dans les cantons éducation préscolaire et scolarité obligatoire polarisent l'attention des milieux pédagogiques et politico-éducationnels (voir à ce propos le résumé au chapitre *IDES*), la CDIP se limite aux questions structurelles qui sont essentielles pour la coordination, aux problèmes inhérents au passage entre les différents degrés d'enseignement, aux lignes directrices et points de convergence dans les disciplines principales, ainsi qu'à l'organisation du degré secondaire I et à la question de la certification à l'issue de ce degré. Est toujours incluse, en parallèle, la formation des enseignants.

Avec l'étude intitulée *Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse* (Dossier 48B de la CDIP), la CDIP a ouvert la discussion sur un sujet important mais également très délicat. Le rapport contient toute une série d'arguments en faveur de la création d'un cycle élémentaire, comme, par exemple, la continuité pédagogique, la flexibilisation des passages, l'individualisation. A côté de cela, il fait des propositions concrètes pour la mise en place de ce nouveau cycle. Ce rapport doit susciter une vaste discussion sans contrainte, ni de par la pression du temps, ni de par la nécessité d'un consensus.

En complément à cette étude, il a été délivré un mandat d'experts *Formation des enseignantes et enseignants du cycle élémentaire*.

##### Degré primaire et degré secondaire I

Le rapport *Des maîtres semi-généralistes aux degrés primaire et secondaire I* (Dossier 47 de la CDIP) a lui aussi suscité un vif intérêt. La discussion sur les possibilités d'application du principe du maître semi-généraliste fait l'objet de vives controverses. Fort peu nombreuses sont les personnes qui aujourd'hui encore enseignent toutes les disciplines. On estime que les exigences imposées aux maîtres généralistes et aux institutions de formation sont trop élevées à bien des égards. Une intégration du principe du maître semi-généraliste dans le cadre de la formation des enseignants s'avère cependant une entreprise délicate. Le problème a suscité dans les cantons des solutions extrêmement diverses qui nuisent à la mobilité des enseignants et rendent plus difficile la reconnaissance des diplômes à l'échelon intercantonal.

A travers des propositions pour de *nouvelles recommandations relatives à l'enseignement des mathématiques durant la scolarité obligatoire*, l'ancienne Commission pédagogique a livré les derniers résultats de ses travaux. Un rapport sera publié et soumis à une procédure de consultation.

Les demandes de la CDIP du Nord-Ouest et de la CDIP de Suisse centrale concernant l'élaboration de *Points de convergence et lignes directrices pour les disciplines principales des degrés primaire et secondaire I* ont amené la CDIP à évaluer la nécessité d'un tel

## Politique de l'éducation: développements et tendances

---

projet au sein de ses quatre régions. C'est en fonction des résultats de cette enquête que des travaux seront oui ou non entrepris.

### Degré secondaire I

La consultation sur les structures du degré secondaire a révélé que l'idée d'harmonisation rencontrait certes un écho positif dans plus de la moitié des cantons, mais qu'il n'y avait pas cependant, à l'échelon national, une préférence globale pour la structure coopérative ou la structure intégrée. Le seul point qui fasse l'unanimité, c'est la nécessité de clarifier la question de la préparation au gymnase.

La consultation sur le thème *Certification du secondaire I* a suscité des opinions beaucoup moins contrastées: la majorité des cantons a en effet rejeté l'idée d'un projet ou d'un examen final à l'issue de la 9<sup>e</sup> année de scolarité. Par contre, les propositions concernant l'introduction, à la fin de la 8<sup>e</sup> année de scolarité, d'une évaluation formative des élèves et/ou d'évaluations des systèmes éducatifs ont été approuvées plus ou moins largement. Certains cantons semblent intéressés par des expériences scolaires avec accompagnement scientifique.

Sur la base de ces résultats, la CFG a élaboré des recommandations sur les *perspectives d'avenir du degré secondaire I* à l'intention du Comité de la CDIP et de son Assemblée plénière, lesquels décideront de la suite à donner à ce dossier.

### Degré secondaire II

De tous les secteurs de l'éducation, le secondaire II est le plus fortement touché par les changements économiques comme par les perspectives de réforme de la politique éducationnelle. La formation professionnelle, notamment, est soumise à un processus d'adaptation important. Le manque de places d'apprentissage (répondant à la demande) oblige à recourir à des mesures d'exception à court terme, mais il joue également le rôle d'un catalyseur en faveur d'une modernisation de la formation professionnelle à plus long terme. Sous la pression de l'opinion publique et du parlement, la Confédération s'est mise à exercer une fonction de modération et de promotion adaptée à ses responsabilités.

Dans les cantons, à côté du problème des places d'apprentissage, c'est la réforme gymnasiale qui a été au centre des préoccupations. La plupart des cantons ont pris une décision de principe en ce qui concerne la réglementation de la nouvelle maturité. Etant donné qu'il a été question bien souvent de la dotation en heures des disciplines gymnasiales et, souvent aussi, de la durée totale de l'enseignement gymnasial, les débats ont été parfois extrêmement enflammés.

En ce qui concerne la CDIP, les travaux ont pu progresser surtout dans le domaine des écoles du degré diplôme. Les idées directrices pour le développement des EDD ont été mises en consultation. La Commission Formation générale et son Groupe de travail Gymnase récemment mandaté ont suivi la mise en application de la nouvelle maturité et -

## Politique de l'éducation: développements et tendances

---

en collaboration avec les cantons et les conférences régionales - porté notamment leur attention sur le problème de l'assurance-qualité.

### Formation professionnelle

Les premières idées (des administrations des finances) sur la *nouvelle péréquation financière* (qui sont à l'origine du débat sur la cantonalisation de la formation professionnelle), le rapport du Conseil fédéral sur la formation professionnelle, et la volonté des Chambres fédérales d'introduire d'ici fin 1998 une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle ont été le signe de changements hectiques et souvent encore peu cohérents.

On trouve l'illustration d'une collaboration positive avec la Confédération, d'une part, dans le projet commun CDIP/OFIAMT *Secondaire II* qui a démarré en 1997 - et qui, d'ici 1999, deviendra une véritable plateforme de coopération pour *tous* ceux qui sont impliqués au niveau du secondaire II - et, de l'autre, dans le projet OFIAMT/CDIP *Orientation professionnelle 2000* dans le cadre duquel doivent être trouvées des solutions communes pour une orientation professionnelle moderne et efficace.

La Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales a, en collaboration avec la CDIP, fait procéder à une vaste étude sur la formation dans le domaine social. Le rapport fait état d'un retard important au niveau des concepts et en matière de coordination inter-cantonale et présente une série de propositions à l'intention des cantons. Les comités des deux conférences ont décidé d'inviter tous les gouvernements cantonaux à prendre position. Cette décision révèle à quel point il est indispensable aujourd'hui d'avoir une politique de formation solidement étayée pour l'ensemble du secondaire II.

En ce qui concerne les travaux de la CDIP dans le domaine de la formation professionnelle, se référer au chapitre intitulé *Commission Formation professionnelle*.

### Formation des enseignants

Presque tous les cantons ont entrepris des travaux sur le thème de la formation des enseignants de tous les degrés, et de premières décisions ont parfois déjà été entérinées dans les lois. Les recommandations de la CDIP du 26 octobre 1995 relatives à la formation des enseignant(e)s et aux hautes écoles pédagogiques, ainsi que les propositions en vue de la création de hautes écoles pédagogiques qui figurent dans le Dossier 24 de la CDIP sont très largement prises en compte par les cantons et les régions. Il se dessine ainsi une image assez nette de ce que seront les futures hautes écoles pédagogiques, image que viennent encore étayer des réunions ou des rapports de personnes qui participent à la réforme de la formation des enseignants:

## Politique de l'éducation: développements et tendances

---

- La haute école pédagogique est conçue comme une entreprise de services qui, outre la formation de base des enseignants, offre aussi des possibilités d'introduction à la profession, de perfectionnement et de formation continue. Il est généralement prévu d'y intégrer également des services pédagogiques et des centres de documentation pédagogique.
- Les hautes écoles pédagogiques assurent la formation de plusieurs catégories d'enseignants. Il est intéressant aussi de constater que dans certains projets de réforme il est question que les hautes écoles pédagogiques se chargent aussi de la formation professionnelle des enseignants des écoles de maturité.

Au cours de l'année écoulée, on a procédé à l'évaluation des consultations afférentes aux règlements concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé et des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité. Remaniés sur la base des résultats des consultations, les projets de règlement ont ensuite été approuvés par le Comité de la CDIP à l'intention de l'Assemblée plénière qui aura lieu au printemps 1998.

Les règlements concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement au degré préscolaire et au degré primaire sont achevés. Le Comité de la CDIP ouvrira la consultation y relative début janvier 1998.

Le règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement au degré secondaire I est en préparation. Le Comité de la CDIP étudiera le projet durant l'été 1998.

## Hautes écoles spécialisées

### Hautes écoles spécialisées soumises à la loi fédérale (LHES)

Les dossiers de candidature déposés par les responsables des futures HES à l'intention du Conseil fédéral en date du 30 novembre 1996 n'ont pu être approuvés par la Commission fédérale des HES (CFHES) avant le début des études en octobre 1997, ce qui fait que la première volée d'étudiants fréquentait déjà les HES alors que les autorisations n'avaient pas encore été délivrées. Le 25 novembre 1997, la CFHES adoptait à l'intention du Conseil fédéral une proposition prévoyant un total de sept hautes écoles spécialisées pour toute la Suisse. A la mi-décembre 1997, tous ceux qui étaient concernés - y compris le Conseil des HES - avaient pu prendre position à l'égard de cette proposition. La décision du Conseil fédéral était attendue pour janvier 1998.

En 1997, les hautes écoles spécialisées dans les domaines de la technique et de l'économie accueillait une première volée d'environ 12'000 étudiants. Cela correspond à une augmentation des effectifs de l'enseignement supérieur d'environ 13%, ce qui équivaut à une grande université ou deux universités de taille moyenne.

### Hautes écoles d'art visuel et d'arts appliqués (HEAA)

La CFHES avait estimé que, dans le domaine des arts visuels, les conditions n'étaient pas encore remplies pour la création de filières de formation de niveau HES. Il manquait encore à ses yeux de véritables spécialisations en matière de formation et de recherche et, par ailleurs, l'effectif minimum exigé pour chaque classe n'était pas atteint dans la plupart des cas. Elle avait donc décidé de reporter à plus tard la reconnaissance des filières de formation dans ce domaine et de confier à un groupe de travail l'élaboration d'un concept global (national) des spécialisations en matière de formation et de recherche. Les résultats de ce travail devraient être présentés à la CFHES fin mars 1998 afin que les demandes d'autorisation puissent être transmises au Conseil fédéral fin avril 1998. De cette façon, les HEAA pourront entrer en activité à l'automne 1998.

### Hautes écoles spécialisées relevant des cantons

Dans le domaine du *travail social*, on peut compter sur un total de 9 hautes écoles spécialisées (Berne, Tessin [ouverture en 1997]; Argovie, Soleure [ouverture en 1998]; Zurich [ouverture en 1999]; Suisse centrale [ouverture en l'an 2000]; Suisse orientale, Suisse romande, Bâle [date d'ouverture non encore fixée]. Le groupe d'accompagnement institué par le Conseil des hautes écoles spécialisées a élaboré des recommandations à l'intention des organes de planification. Le rapport demandé par le Conseil suisse de la science (CSS), en collaboration avec la CDIP, rapport sur la recherche appliquée et le développement dans les HES-TS, est maintenant achevé.

Les travaux concernant la création d'une *haute école spécialisée dans le domaine de la santé* à Aarau ont bien progressé et l'école devrait ouvrir ses portes en 1998. La planification est suivie par un groupe de travail institué par le Conseil de formation de la Conférence des directeurs des affaires sanitaires (CDS). Dans ce domaine également, le CSS a, en collaboration avec la CDIP et la CDS, donné pour mandat l'élaboration d'un projet concernant la recherche appliquée et le développement.

Le *Profil des hautes écoles de musique* a été entériné par la plénière de la CDIP le 13 novembre 1997. Ce profil se différencie essentiellement sur deux points des concepts qui sous-tendent d'autres HES: d'une part, il présuppose le maintien des conservatoires de musique en tant qu'écoles professionnelles supérieures, et, de l'autre, afin de satisfaire aux exigences internationales, la durée des études jusqu'à l'obtention du diplôme, est de quatre ans au lieu de trois.

### Relations internationales

L'engagement international au sein de la CDIP s'est basé, cette année aussi, sur les principes directeurs et les objectifs fixés par le Comité en 1995. La coopération avec la Confédération s'est également poursuivie de manière satisfaisante.

La deuxième partie de ce rapport présente les principales activités qui ont eu lieu durant l'année écoulée au sein des diverses organisations internationales (Conseil de l'Europe, OCDE/CERI, UNESCO, BIE, Francophonie) et dans le domaine des relations bilatérales.

Quelques points particuliers méritent d'être mentionnés en 1997:

- la tenue de la 19<sup>e</sup> session de la Conférence permanente des ministres européens de l'éducation;
- le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe;
- le VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie;
- la décision de la Suisse de participer à l'examen thématique de l'OCDE portant sur la transition école/vie active;
- le séminaire interrégional OCDE/CERI pour les pays germanophones;
- la deuxième action de formation d'enseignants en Bosnie-Herzégovine;
- la reconduction par l'OFES, pour un an, du contrat du collaborateur scientifique chargé de l'Agence nationale provisoire COMENIUS/MESURES TRANSVERSALES.

Pour le reste, comme nous le rappelions déjà l'an dernier, la coopération internationale maintient son "rythme de croisière" et une bonne partie des engagements varie assez peu d'une année à l'autre. Il s'agit en effet de réunions statutaires régulières, que ce soit au sein de comités directeurs, de comités spécialisés, de groupes de projet ou de la participation à des manifestations particulières (symposiums, séminaires, ateliers, etc.). Les objectifs principaux que nous poursuivons à ces divers niveaux sont, rappelons-le, les suivants:

- assurer la présence, au niveau politique, institutionnel et technique, de l'éducation suisse dans les organisations internationales;
- faire connaître à l'extérieur ce qui se fait en Suisse;
- faire bénéficier la Suisse de ce qui se fait à l'étranger;
- contribuer au bon fonctionnement des organisations internationales;
- participer ainsi à l'ouverture de la Suisse vers l'extérieur.

Compte tenu de notre situation actuelle vis-à-vis de l'Union européenne, un engagement actif dans les organisations dont la Suisse est membre à part entière reste un objectif extrêmement important.

### Questions particulières

#### Enseignement des langues étrangères

Suite à la dissolution de la Commission Langue 2, fin 1996, les questions liées à l'enseignement des langues étrangères ont été en principe confiées aux régions. Quelques activités ont toutefois encore eu lieu sur le plan suisse en 1997.

En application de son mandat, la Commission L2, qui a mis un terme à ses activités en janvier 1997, a encore organisé le 8e Forum Langue 2 à Yverdon-les-Bains sur le thème: *La recherche dans le domaine des langues et pratique de l'enseignement des langues vivantes - Echange d'informations et d'expériences, mise en œuvre*. Environ 140 participantes et participants ont répondu à l'invitation des organisateurs et ont contribué au succès de cette manifestation. Dans son intervention, M. Moritz Arnet, secrétaire général, a évoqué le travail fourni par la commission et rappelé ses réalisations. Le rapport faisant suite à ce Forum paraîtra en 1998.

Egalement dans la foulée de son mandat, la commission a adapté le rapport *Les autres langues nationales et les langues étrangères dans les examens de maturité gymnasiale et de maturité professionnelle* en fonction des résultats de la procédure de consultation effectuée au sein des milieux concernés en automne 1997. Sa parution est prévue pour le printemps 1998.

D'autre part, la CDIP a été interpellée par plusieurs cantons qui souhaitent introduire un enseignement précoce et intensif de l'anglais. Les réactions suscitées par ces projets démontrent clairement que le problème a une dimension nationale et qu'il ne peut être résolu au niveau des régions linguistiques. C'est la raison pour laquelle la CDIP a mis en place un groupe d'experts, chargé de préparer un *Concept national pour l'enseignement des langues étrangères dans les écoles*. S'inspirant des travaux antérieurs et en cours, ainsi que des recommandations émises par la CDIP dans ce domaine, le groupe d'experts est appelé à poursuivre la réflexion et à proposer divers modèles tenant compte aussi bien des objectifs et des niveaux d'exigences dans les différentes langues étrangères que des compétences linguistiques des élèves des degrés primaire et secondaire I.

Un groupe d'accompagnement, comprenant des représentantes et représentants des différentes régions de la CDIP ainsi que des spécialistes confirmés en matière d'enseignement des langues étrangères, assistera le groupe d'experts dans ses activités. La première réunion du groupe d'experts et les deux séances réunissant le groupe d'experts et le groupe d'accompagnement ont été consacrées à clarifier les points fondamentaux et à définir les principes essentiels d'un concept pour l'enseignement des langues étrangères en Suisse. Les travaux doivent être terminés en été 1998. La CDIP a invité les cantons à surseoir à toute décision dans ce domaine jusqu'à ce que les résultats des travaux susmentionnés soient connus.

### Ecoles et santé

Le programme-cadre *Ecoles et santé*, mis en place conjointement par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la CDIP, a été lancé en octobre 1996 sous la forme d'une mise au concours. Les résultats de la mise au concours ont dépassé toutes les prévisions puisque 54 requêtes ont été déposées avant l'expiration du délai, en février 1997. Le fait qu'un nombre si important de bons projets ont pu être enregistrés, et ce, malgré un délai de réponse relativement court, tend à prouver qu'en lançant ce programme-cadre, l'OFSP et la CDIP ont répondu à un réel besoin et mettent en évidence le rôle-clé des écoles dans la promotion de la santé. Au printemps 1997, 16 projets provenant de toutes les régions de Suisse ont été sélectionnés; ils bénéficieront d'un soutien financier dès l'automne 1997. Ces 16 projets couvrent un large éventail de thèmes, tout en reflétant les particularités des différentes régions géographiques et linguistiques de notre pays. L'apport financier de l'OFSP pour ces projets s'élève à 2,6 millions de francs et les contributions cantonales se montent à 12,4 millions de francs, ce qui porte à environ 15 millions de francs la somme qui sera consacrée, l'année prochaine, à des projets visant à la promotion de la santé dans le domaine scolaire.

### Réforme de l'orthographe allemande

La Suisse a signé, à Vienne, en 1996, une déclaration d'intention relative à l'introduction de la réforme de l'orthographe allemande. Par la suite, la CDIP a préparé, à l'intention des cantons, des recommandations détaillées pour la mise en œuvre de cette réforme: ce document a été suivi pratiquement à la lettre par tous les cantons. Cela signifie que les départements de l'instruction publique ont fait preuve de beaucoup de détermination et n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire appliquer la réforme dans les domaines (enseignement et matériel pédagogique) dont ils ont la charge. S'inspirant des recommandations de la CDIP, ils ont opté pour une introduction progressive des nouvelles dispositions. Du côté des écoles, cette procédure prudente semble avoir été appréciée; d'une manière générale, la Suisse a réservé un accueil très favorable à la réforme, du fait notamment que le bien-fondé et l'utilité des dispositions proposées ont été reconnus. La polémique juridique soulevée en Allemagne a toutefois provoqué un certain flottement dans notre pays et entraîné deux interventions parlementaires qui ont toutefois été rejetées par le Conseil fédéral. Seul le Grand Conseil du canton de Bâle-Campagne s'est opposé à la réforme à l'issue d'un débat au parlement. Enfin, en novembre 1997, une action civile, assortie d'une demande de décision provisionnelle (visant à imposer une suspension de la réforme à la CDIP), a été adressée à un Tribunal du canton de Berne. Le juge compétent l'a rapidement rejetée.

En application de la déclaration signée à Vienne en 1996, une commission interétatique a été mise en place; elle s'occupe actuellement de mettre définitivement au point certaines dispositions de la réforme qui prêtent encore à confusion. L'Allemagne, plus particulièrement le Bundestag et la Cour constitutionnelle, examineront le dossier dans la première moitié de 1998. Du point de vue de la CDIP comme du point de vue du Conseil fédéral, rien ne justifie une remise en cause des procédures en cours ou une modification du calendrier prévu pour la mise en œuvre de cette réforme en Suisse.

### Enseignement spécialisé

Le groupe de travail mis en place par la CDIP, la CDAS (Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales) et l'OFAS, (Office fédéral des assurances sociales) a déposé son rapport final en juin 1997. Ce document propose deux modèles, à savoir le *modèle du retrait* (cantonalisation) et le *modèle de l'indemnisation* (responsabilité conjointe), et en présente les avantages et les inconvénients (voir le chapitre *Financement de l'enseignement spécialisé*).

Sur mandat de la CDIP, le Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (SPC) a préparé un document qui propose aux cantons et aux régions des solutions pragmatiques pour les questions qui pourraient surgir en relation avec l'introduction de l'enseignement spécialisé dans la formation générale des enseignantes et des enseignants. Ce document met un terme provisoire aux activités qui ont fait suite au Dossier 27 de la CDIP *Pédagogie spécialisée dans la formation des enseignant(e)s*.

Comme de coutume, le groupe de contact pour les questions liées au financement de l'enseignement spécialisé, qui comprend les présidents des groupes régionaux s'occupant du financement de l'enseignement spécialisé ainsi que des représentants du SPC et du Secrétariat de la CDIP, s'est penché sur différents problèmes liés à ce domaine, apportant ainsi sa contribution à l'échange d'informations.

### Reconnaissance des diplômes

Tout au long de l'année 1997, les travaux liés à la mise en application de l'accord sur la reconnaissance des diplômes se sont poursuivis. De nouveaux groupes de travail ont été constitués et chargés de l'élaboration de projets de règlements, tandis que les groupes déjà existants ont soumis le résultat de leurs travaux au Comité de la CDIP, pour l'ouverture d'une consultation, ou à l'Assemblée plénière de la CDIP, pour prise de décision.

#### *Diplômes des écoles supérieures de travail social*

Le 6 juin 1997, l'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé le *règlement concernant la reconnaissance des diplômes des écoles supérieures de travail social*. Il est entré en vigueur le 1er juillet 1997.

La Commission de reconnaissance des diplômes des écoles supérieures de travail social a été constituée par le Comité de la CDIP lors de sa réunion du 13 novembre 1997. Les cantons peuvent donc transmettre à la CDIP leurs demandes de reconnaissance de diplômes. La Commission de reconnaissance travaillera en collaboration avec la Commission fédérale pour les écoles professionnelles supérieures du domaine social qui est chargée de vérifier quelles sont les écoles qui peuvent bénéficier de subventions.

## Politique de l'éducation: développements et tendances

---

### *Diplômes de formation supérieure dans le domaine musical*

La consultation relative au projet de règlement concernant la reconnaissance des diplômes de formation supérieure dans le domaine musical a pris fin le 31 mars 1997. Deux projets de plans-cadres - *plan d'études cadre pour le diplôme d'enseignement instrumental et vocal en musique classique* et *plan d'études cadre pour le diplôme artistique et de pédagogie musicale (jazz)* - accompagnaient le projet de règlement.

L'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé le règlement et les deux plans d'études cadres le 28 août 1997. Le règlement est entré en vigueur le 1er septembre 1997. Pour qu'il devienne opérationnel, une commission de reconnaissance doit être constituée.

### *Diplômes d'enseignement*

Il est constitué peu à peu, pour chaque degré d'enseignement ou catégorie de diplôme d'enseignement, des groupes d'experts qui travaillent à l'élaboration de règlements de reconnaissance, selon la procédure arrêtée par le Comité de la CDIP le 5 mai 1995. Pour connaître l'état d'avancement des travaux, se reporter au chapitre *Formation des enseignants*.

### *Diplômes de formateur et formatrice d'adultes*

Le groupe d'experts a élaboré un projet de règlement qui a fait l'objet d'une procédure de consultation du 7 juillet 1997 à fin décembre 1997.

## **Droits d'auteurs**

Le Secrétariat de la CDIP s'est occupé, en 1997 également, de l'encaissement des redevances dues sur la base des tarifs communs (TC) 7a (utilisation de base d'œuvres individuelles) et 8/III (photocopie). Un arrangement a pu être conclu avec ProLitteris sur quelques points du tarif commun 8/III: l'encaissement pour le domaine quaternaire ne sera plus effectué par la CDIP et, s'agissant des universités, le nombre moyen des étudiants du semestre d'hiver et du semestre d'été servira dorénavant de base pour les décomptes.

ProLitteris a par ailleurs fait savoir que les redevances pour la photocopie sont soumises à la TVA, contrairement à ce qui a été dit précédemment et conformément à une décision de l'Administration des finances.

## 2e partie

---

### Rapports d'activités des organes et des commissions

## 1 Organes

---

### 1.1 Assemblée plénière

Comme il a déjà été mentionné au début de ce rapport, les quatre séances plénières ont eu lieu tour à tour dans les différentes régions de la CDIP.

C'est la traditionnelle réunion commune CDIP/CDEP, organisée le 20 février 1997 à Lausanne, qui a ouvert le cycle des séances. Le principal objet de cette réunion fut le nouvel accord universitaire intercantonal qui a été adopté sans la moindre voix d'opposition. Autres sujets traités: la planification des hautes écoles spécialisées, l'avant-projet d'accord intercantonal sur le financement des hautes écoles spécialisées, le rapport de la Confédération sur la formation professionnelle et la situation sur le marché des places d'apprentissage.

La séance plénière qui s'est déroulée dans le cadre de la fête du centenaire, le 6 juin 1997 à Lucerne, a été considérée comme l'assemblée annuelle ordinaire. La Conférence a approuvé les comptes et les rapports de 1996 et arrêté les budgets 1998. Un nouveau modèle de loi sur les bourses d'études a été approuvé à l'intention des cantons, de même qu'un règlement concernant la reconnaissance des diplômes des écoles supérieures de travail social. Autres thèmes de la réunion: la maturité professionnelle et la nouvelle péréquation financière.

La réunion du 28 août 1997 à St-Gall a permis une avancée importante relativement aux accords projetés dans le domaine des hautes écoles, universitaires et spécialisées. La Conférence a édicté le règlement de reconnaissance des diplômes de formation supérieure dans le domaine musical et décidé de continuer à apparaître en tant qu'éditrice de *l'Atlas mondial suisse*. L'assemblée s'est par ailleurs renseignée sur les actions envisagées dans le cadre du projet *Les écoles suisses sur Internet* et sur les programmes d'éducation de l'UE.

La dernière séance plénière a eu lieu le 13 novembre 1997 à Aarau. Une fois encore, ce sont les accords sur la compensation des charges au niveau des hautes écoles spécialisées et des écoles professionnelles supérieures qui ont été placés au centre des débats. Le "profil" des futures hautes écoles de musique a été approuvé par la Conférence. Enfin, également à l'ordre du jour: la présentation de notre système d'éducation dans le cadre de l'Expo 2001 et le projet de l'OCDE *Evaluations des compétences*.

### 1.2 Comité

Le Comité s'est réuni cinq fois (23 janvier, 1/2 mai, 3 juillet, 18 septembre, 13 novembre 1997).

Des délégations du Comité ont rencontré par deux fois la cheffe du DFI. Des entretiens ont eu lieu également avec des membres de la Conférence des gouvernements cantonaux et de différentes conférences de directeurs.

Le président a représenté la Suisse lors de la conférence des ministres de l'éducation de l'OCDE qui s'est déroulée du 22 au 24 mars 1997 en Norvège.

# 1 Organes

---

Pour la première fois, un vice-président a été formellement désigné par l'Assemblée plénière en la personne de M. Jean Jacques Schwaab, Vaud. Enfin, M. Hans-Peter Lenherr, Schaffhouse, a succédé à M. Hans Höhener, Appenzell Rhodes-Extérieures, au sein du Comité.

## 1.3 Conseil des hautes écoles spécialisées

Durant l'année 1997, le Conseil des hautes écoles spécialisées a traité les affaires suivantes:

### *Analyse des coûts des ETS, ESCEA, ESAA*

Publication de l'étude *Relevé des coûts dans les écoles professionnelles supérieures en vue de la planification des HES* (24.2.1997).

C'est sur la base de cette analyse des coûts, et par le biais d'une simulation, qu'a été calculé le montant des indemnités que devront verser les cantons dans le cadre de l'accord intercantonal sur le financement des hautes écoles spécialisées.

### *Un modèle de calcul des coûts unitaire pour les HES*

Le Conseil des hautes écoles spécialisées a recommandé aux responsables politiques des HES d'appliquer à toutes les hautes écoles spécialisées, c'est-à-dire y compris aux HES régies par le droit cantonal, le modèle de calcul des coûts élaboré par l'OFIAMT en collaboration avec les cantons.

### *Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES)*

Après avoir été maintes fois débattu au sein du Conseil des hautes écoles spécialisées et du Comité de la CDIP, le projet d'AHES a été mis en consultation puis il a été approuvé à l'intention du Comité et de l'Assemblée plénière fin 1997.

### *Accord entre les hautes écoles spécialisées de Suisse sur la reconnaissance réciproque des études déjà effectuées dans une HES*

Le Conseil des hautes écoles spécialisées a approuvé cet accord le 11 décembre 1997, à l'issue d'une consultation s'y rapportant. Les organes compétents des différentes HES sont maintenant invités à le ratifier.

### *Statistique des HES*

Les bases définitives de la future statistique des HES ont été établies en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique. En l'occurrence, les hautes écoles spécialisées seront, autant que possible, intégrées dans le système d'information universitaire suisse.

### *Principes et critères régissant la reconnaissance des diplômes des filières d'études HES réglementées par les cantons*

Le Conseil des hautes écoles spécialisées a approuvé des principes applicables à tous les domaines d'études le 23 octobre 1997; ils doivent servir de base à l'élaboration de règlements de reconnaissance pour chaque filière de formation.

### *Recommandations du Conseil des hautes écoles spécialisées pour la création et la gestion de hautes écoles spécialisées dans des domaines dépendant du droit cantonal*

Le Conseil des hautes écoles spécialisées a pris connaissance d'un projet de recommandations applicables à tous les domaines d'études; ces recommandations ne doivent être approuvées qu'après la promulgation de la décision du Conseil fédéral.

### *Réglementation du passage entre les hautes écoles spécialisées et les EPF*

Comme il n'est pas encore possible actuellement de réglementer le passage entre les hautes écoles spécialisées et les universités globalement, et indépendamment des domaines d'études, le Conseil des hautes écoles spécialisées propose de commencer par une réglementation concernant les deux EPF.

### *Reconnaissance des hautes écoles spécialisées à l'étranger*

Dès que l'on aura accumulé quelques expériences en matière de hautes écoles spécialisées, le Conseil des HES a l'intention d'entamer des négociations avec les pays voisins dans le but d'assurer la reconnaissance de facto et de jure des étudiantes et des étudiants issus de hautes écoles spécialisées.

### *Hautes écoles de musique (HEM)*

Pour aider les responsables des futures HEM dans leur planification, assurer la coordination des formations HEM à l'échelon national et garantir leur compatibilité avec les formations offertes à l'échelon international, le Conseil des hautes écoles spécialisées a édicté un mandat à l'intention d'un groupe de guidage HEM qui entrera en activité en 1998.

## 2 Commissions

---

### 2.1 Commissions permanentes

#### 2.1.1 Commission Formation générale (CFG)

La nouvelle commission permanente CFG est entrée en activité le 1er janvier 1997 sous la présidence de M. Hans Hofer (OW), conseiller d'Etat, membre du Comité de la CDIP. Elle s'est réunie cinq fois. On trouvera ci-après la liste de ses travaux et des décisions qu'elle a prises:

1. Création de trois groupes de travail permanents - Formation des enseignants (GFE), Gymnase (AGYM) et Ecoles du degré diplôme (GEDD) - et délivrance de leurs mandats respectifs.
2. Délivrance d'un mandat à un Groupe d'experts Formation des enseignants du cycle élémentaire, et élaboration d'un *concept pour l'enseignement des langues étrangères dans les écoles*.
3. Ouverture des procédures de consultation relatives aux rapports *Ecole du degré diplôme et Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse*.
4. Etude des résultats des consultations relatives aux rapports *Secondaire I: Perspectives d'avenir* (Dossier 38) et *Certification du Secondaire I* (Dossier 41B), et élaboration de recommandations à l'intention du Comité de la CDIP.
5. Elaboration, en collaboration avec les groupes de travail GFE et AGYM, d'un programme de travail CFG pour les années 1997 à 2000.

Outre cela, la CFG s'est vu livrer les derniers résultats des travaux accomplis par l'ancienne Commission pédagogique dissoute le 31 décembre 1996, à savoir: rapport d'un groupe d'experts sur *les maîtres semi-généralistes aux degrés primaire et secondaire I* (Dossier 47), rapport de l'ancienne Commission mathématique sur *les espaces de liberté, lignes directrices et points de convergence*, et rapport d'un groupe d'études sur *la formation et l'éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse* (Dossier 48B).

##### 2.1.1.1 Commission Ecoles du degré diplôme (EDD)

#### *Reconnaissance de diplômes*

Ont été reconnus au cours de l'année sous revue les diplômes de la section diplôme du Collège du Sud (FR).

#### *Dissolution et constitution d'une nouvelle commission*

Lors de sa dernière réunion, le 19 juin 1997, la Commission EDD a été informée de l'évolution de la consultation lancée à propos du projet de développement des EDD. C'est

## 2 Commissions

---

la Commission Formation générale (CFG) qui avait été chargée par le Comité de la CDIP d'organiser cette consultation (délai: novembre 1997) et de procéder à l'évaluation de ses résultats.

A l'issue de la réunion, le secrétaire général de la CDIP a remercié les membres de la Commission EDD pour leur travail et prononcé la dissolution de la commission. Cette dernière avait été réorganisée en 1987 et chargée de traiter toutes les questions afférentes aux EDD et de vérifier les conditions de reconnaissance.

Les deux nouvelles instances appelées à lui succéder et dotées de nouveaux mandats - le Groupe de travail EDD et la Commission de reconnaissance EDD - ont été constituées fin 1997. Elles comptent, respectivement, neuf et sept membres.

### 2.1.1.2 Groupe de travail Gymnase (AGYM)

Après le renouvellement de son mandat, son remaniement et sa subordination à la Commission Formation générale (CFG), il s'est agi surtout, pour le groupe AGYM, d'élaborer, d'entente avec la CFG, son programme d'activités pour les années 1997 à 1999 et d'en fixer les priorités ainsi que les modalités d'exécution.

Les travaux concernant la mise en application du règlement de reconnaissance (RRM) et du plan d'études cadre (PEC) se sont déroulés ou se déroulent actuellement dans les cantons, avec, parfois, une coordination à l'échelon régional. Pour des questions spécifiques telles que, par exemple, l'articulation des disciplines fondamentales, des options spécifiques et des options complémentaires, ou le travail de maturité, le groupe AGYM a l'intention d'organiser des réunions d'information centrées sur un thème particulier.

L'examen et le suivi des modifications que le RRM a engendrées au niveau des gymnases doivent faire l'objet d'un mandat d'experts.

Les projets ou les modèles existants en matière d'assurance-qualité doivent être évalués, développés si nécessaire, et mis à disposition.

L'étude élaborée par l'Académie suisse des sciences naturelles et portant sur la position de la biologie, la physique et la chimie - disciplines relevant des sciences expérimentales - a provoqué des craintes et des oppositions. Elle est aujourd'hui également disponible en langue française et elle va être soumise à une seconde lecture à laquelle seront associés des représentants de la didactique des disciplines et du corps enseignant. Les sujets proposés pour un enseignement supradisciplinaire ont suscité un écho majoritairement positif.

### 2.1.1.3 Groupe de travail Formation des enseignants (GFE)

Le nouveau groupe de travail GFE constitué en 1997 a commencé ses travaux par l'élaboration de son programme d'activités pour les années 1997 à 2000, approuvé depuis par la Commission Formation des enseignants. Ses priorités découlent du défi majeur auquel se trouve actuellement confrontée la formation des enseignants en Suisse: la mise en pratique des *recommandations* de la CDIP du 26 octobre 1995 *relatives à la formation des*

*enseignant(e)s et aux hautes écoles pédagogiques.* Ont été mis au premier plan les problèmes qui se sont avérés particulièrement urgents durant les travaux de planification déjà entrepris et auxquels on estime ne pouvoir apporter que difficilement une solution au niveau cantonal: engagement de maîtres semi-généralistes au degré primaire, formation de maîtres du cycle élémentaire, amélioration de l'information sur l'avancement des travaux de planification dans le domaine de la formation des enseignants, formation de base et perfectionnement des formatrices et des formateurs, institutionnalisation de la recherche dans les hautes écoles pédagogiques, formation en vue de fonctions spécifiques, normes en matière de formation et évaluation de la formation.

Deux groupes d'experts ont été nommés pour traiter les thèmes des maîtres semi-généralistes à l'école primaire et des enseignants du cycle élémentaire. Pour l'amélioration de l'information, un concept a été imaginé en collaboration avec IDES et avec le Centre de coordination pour la recherche en éducation à Aarau. La question de l'intégration de la recherche dans la formation des enseignantes et des enseignants a été le thème du congrès annuel de la Société suisse pour la formation des enseignantes et enseignants qui s'est déroulé à Bâle les 7 et 8 novembre 1997. Ce congrès a remporté un vif succès et son évaluation est en cours. En ce qui concerne la formation des formatrices et des formateurs, les grandes lignes d'un concept ont déjà été mises au point.

### 2.1.2 Commission Formation professionnelle (CFP)

La nouvelle commission permanente CFP est entrée en activité le 1er janvier 1997. Ses deux premières réunions ont été tenues sous la présidence de M. Jean Guinand (NE), conseiller d'Etat. Suite à un changement de département dans le canton de Neuchâtel, c'est M. Peter Schmid (BL), conseiller d'Etat, membre du Comité de la CDIP, qui a assuré par la suite la présidence de la nouvelle commission. Les travaux qu'elle a accomplis et les décisions qu'elle a prises au cours de ses quatre réunions sont énumérés ci-après:

1. Elaboration de prises de position à l'intention du Comité de la CDIP, de l'Assemblée plénière et des cantons relativement à la modification de l'ordonnance sur la maturité professionnelle et à la consultation de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national au sujet de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr).
2. Elaboration de deux mandats
  - *Concept de recherche en matière de formation professionnelle*
  - *Formation des adolescentes et adolescents de langue étrangère*
3. Prise en charge de la responsabilité du projet commun CDIP/OFIAMT *Secondaire II*.
4. Elaboration d'un programme de travail CFP pour les années 1997 à 2000.

En dehors de ces différents domaines d'activité et de l'échange d'informations sur les formations professionnelles dans les domaines non réglementés par l'OFIAMT, la commission a porté principalement son attention sur les questions soulevées par le rapport de la Confédération sur la formation professionnelle, sur la réforme de la formation commerciale et sur le débat relatif à l'avenir du système de formation professionnelle. Il faut

## 2 Commissions

---

espérer que la restructuration de l'administration fédérale permettra une collaboration plus constructive entre la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux.

### 2.1.2.1 Groupe de projet Secondaire II (GP Sec. II)

Recherche d'informations et développement d'un réseau de contacts ont été les activités dominantes du GP Sec. II durant l'année 1997. Ce dernier est mandaté conjointement par la CDIP et l'OFIAMT et il est subordonné à la Commission Formation professionnelle (CFP). Le Dossier 43B de la CDIP lui sert de fil conducteur dans l'accomplissement de son mandat qui consiste à "se faire une idée générale des projets, développements et réalisations en cours dans tous les domaines de la formation générale et de la formation professionnelle pour pouvoir, à travers des échanges avec tous ceux qui sont impliqués, et en tenant compte du partage des compétences, proposer des modèles permettant de mieux accorder les offres de formation au sein du secondaire II".

Les informations qui ont pu être réunies sur les réformes en cours et les projets dont on a débattu ont déjà été partiellement analysées et diffusées, essentiellement sous forme d'articles publiés dans la presse spécialisée.

Après la constitution d'un réseau de contacts avec tout d'abord deux groupes, le groupe d'accompagnement, fort d'une cinquantaine de personnes, s'est réuni pour la première fois à la mi-novembre 1997. Les personnes-ressources désignées par tous les cantons - soit au total plus de 60 responsables du degré secondaire II - ont été informées qu'elles seraient intégrées dans l'échange d'information à travers des interviews personnelles.

Pendant le déroulement des travaux on a vu se dessiner peu à peu les principaux jalons du futur programme d'activités dont l'échéance a été fixée à fin 1999. On peut y relever notamment ces quelques mots-clés: courant d'informations, modèle prospectif, thématique EDD, loi sur la formation professionnelle, évaluations des compétences, perméabilité.

### 2.1.3 Commission pour la politique des bourses d'études

Le modèle de loi cantonale sur les bourses d'études a été soumis au Comité et à l'Assemblée plénière de la CDIP au cours du 1er semestre 1997. Le 6 juin 1997, l'Assemblée plénière a décidé de transmettre ce modèle de loi aux cantons en tant que document de référence, en leur suggérant notamment de s'en inspirer en ce qui concerne la question du domicile légal en matière de bourses d'études.

La Commission des bourses a par ailleurs étudié les propositions de la Confédération relatives à la nouvelle péréquation financière - sujet sur lequel elle va continuer à se pencher ces prochaines années.

## 2 Commissions

---

### 2.1.4 Commission des secrétaires généraux (CSG)

A travers les nouveaux statuts de la CDIP, la CSG s'est vu confier une fonction de consultation et de contrôle qui s'écarte considérablement de ses précédentes activités centrées sur la préparation des affaires courantes. Il lui a donc fallu, durant l'année écoulée, clarifier à la fois les tâches qui lui étaient imparties et ses modalités de travail.

Outre la participation à l'élaboration du budget de la CDIP, la prise de position à l'égard du rapport annuel, le suivi de la planification des activités du Secrétariat, et le règlement de diverses questions d'ordre financier, ce sont essentiellement les questions afférentes à l'introduction de la nouvelle gestion publique au sein de la CDIP et des services administratifs cantonaux qui ont été au centre des préoccupations de la commission. La question de la formation continue et celle de la réorganisation des organes de la politique universitaire, problématique à ses yeux, ont également retenu l'attention de la commission.

Les 11 et 12 septembre 1997, les secrétaires généraux de tous les cantons se sont réunis à Filzbach (GL) pour une séance de travail. Celle-ci était exclusivement consacrée au thème *Administration de l'éducation selon les modèles de nouvelle gestion publique*.

### 2.1.5 Commission pour la reconnaissance des diplômes de formation supérieure en art visuel

Les membres de la commission ont examiné, avec le concours d'experts indépendants, les demandes de reconnaissance pendantes émanant des écoles suivantes:

- F&F Schule für experimentelle Gestaltung, Zurich
- Département d'art de l'Ecole cantonale d'art, Lausanne
- Weiterbildungsklassen für Bildende Kunst der Schule für Gestaltung, Berne

Les rapports à établir à l'intention du Comité de la CDIP doivent être délivrés en 1998.

### 2.1.6 Groupe de travail Scolarisation des enfants de langue étrangère

Le groupe de travail s'est réuni trois fois et, à côté des affaires courantes, s'est penché notamment sur les thèmes suivants:

- Enseignement spécialisé - formation des enseignants - formation professionnelle
- Remaniement des recommandations de l'OFIAMT concernant l'intégration des adolescents de langue étrangère
- Préparation de la réunion des délégués cantonaux et Convegno '98

Au cours de l'année sous revue, les travaux concernant les résultats scolaires des enfants d'origine portugaise en Suisse et menés en collaboration avec les cantons d'Argovie et de Vaud, ainsi qu'avec les autorités portugaises en matière d'éducation, ont été pratiquement achevés. Une publication des résultats est prévue pour 1998.

## 2 Commissions

---

Sur la base des entretiens menés en 1996 avec l'Italie, des travaux préliminaires ont été entrepris avec les représentants italiens dans le but de mettre au point avec les cantons de Vaud, de Zurich et du Tessin, des mesures destinées à permettre une amélioration des résultats scolaires des enfants d'origine italienne. L'essentiel des travaux est prévu pour 1998.

Après de longs travaux préliminaires, la révision et la traduction du manuel d'enseignement *Odyssea* de la CIIP SR/TI ont pu être menées à bien. La publication doit être mise à la disposition des enseignants de Suisse alémanique courant 1998.

Comme de coutume, le délégué de la CDIP pour les questions de migration, Walter Kurmann, a invité les responsables cantonaux de la scolarisation des enfants de langue étrangère à une réunion qui, à côté de l'échange d'informations et d'expériences, a été principalement consacrée aux deux thèmes suivants:

- formation professionnelle des adolescents d'origine étrangère,
- informations sur la situation des élèves d'origine turque en Suisse.

Un thème a été choisi pour le Convegno 98. Cette manifestation qui a lieu tous les deux ans sera consacrée cette fois à l'interculturalité dans la formation des enseignants.

### 2.1.7 Délégation Atlas

En janvier 1997, la Délégation Atlas présentait un vaste rapport qui dressait le bilan de la situation et présentait différentes alternatives envisageables pour l'avenir.

Sur proposition du Comité de la CDIP, l'Assemblée plénière a décidé, le 28 août 1997, que la CDIP devait continuer à apparaître en tant qu'éditrice de l'Atlas mondial suisse. Les nouvelles techniques (digitalisation, CD-ROM) devront par ailleurs être utilisées pour compléter cet ouvrage. Le Comité a été chargé de proposer un nouveau concept pour la supervision de l'atlas mondial et de dissoudre la Délégation Atlas qui a cessé toute activité.

## 22 Commissions non permanentes

### 2.2.1 Groupe de contact Questions relatives à l'enseignement spécialisé

Le groupe de contact s'est réuni deux fois et ses réunions ont été principalement consacrées à l'échange d'informations. Lors de la séance d'automne, on a notamment attiré l'attention sur les initiatives de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en vue d'une modification des dispositions légales afférentes à l'éducation spécialisée et prôné une intervention auprès de la cheffe du département. En l'occurrence, on a insisté sur le

## 2 Commissions

---

fait que les objectifs de l'OFAS devaient être débattus suffisamment tôt avec les cantons et que des délais raisonnables devaient être prévus. En novembre 1997, la cheffe du DFI a, face à une délégation du Comité de la CDIP, pris en considération le souhait des cantons.

### 2.2.2 Groupe de travail Financement de l'enseignement spécialisé

Fin juin 1997, le groupe de travail délivrait le rapport qui lui avait été demandé conjointement par la CDIP, la Conférence des directeurs des affaires sociales (CDAS) et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Conformément au mandat délivré en avril 1996, les deux modèles - *retrait*, voire *cantonisation*, et *indemnisation*, voire *responsabilité conjointe* - ont été exposés en détail. Les mandants ont renoncé par la suite à une procédure de consultation ou de prise de décision sur le sujet, étant donné que depuis avril 1997 un groupe de travail institué par la Conférence des gouvernements cantonaux et le Conseil fédéral a été chargé d'élaborer les futures structures et modalités de financement des assurances sociales dans le cadre du projet de *nouvelle péréquation financière (NPF)*. Deux membres du groupe de travail Financement de l'enseignement spécialisé sont également membres du groupe de projet NPF 4. Ce dernier a analysé les fondements et les justifications des deux modèles exposés dans le rapport CDIP/CDAS/OFAS et a proposé à l'organe de guidage de la NPF d'approfondir le *modèle du retrait*, c'est-à-dire la cantonalisation du financement de l'enseignement spécialisé. C'est dans le cadre de la consultation relative à la NPF, durant l'année 1998, que sera effectué un sondage d'opinion à propos de ce financement.

### 2.2.3 Groupe de travail Education et promotion de la santé

Le groupe s'est réuni cinq fois durant l'année écoulée. Les trois premières réunions ont été consacrées à l'évaluation et au choix des projets reçus. Après un examen attentif de quantité de bonnes idées, propositions et concepts, on est parvenu à déterminer avec un maximum d'objectivité et d'équité les projets qui se verront gratifier d'une subvention. Ce qui a été déterminant dans la sélection des projets, c'est à la fois leur caractère novateur, la prise en compte de l'expérience déjà acquise ainsi que les implications à l'échelon intercantonal. Une évaluation des critères d'appréciation mis au point pour la sélection des projets a montré qu'ils constituaient un instrument de travail applicable et efficace.

Les autres réunions ont été consacrées à des thèmes tels que information du public, élaboration d'un système de parrainage pour l'accompagnement des projets choisis par des membres du groupe de travail, et suite de la planification du projet. Par ailleurs, une réunion de responsables de projets a été organisée en novembre 1997 pour les projets choisis émanant de Suisse alémanique et du Tessin. Des réunions analogues sont prévues en 1998 pour la Romandie et l'ensemble du pays.

## 2 Commissions

---

### 2.3 Conférences spécialisées

#### 2.3.1 Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC)

S'il était encore possible, il y a cinq ans, dans le cadre d'une action de solidarité intercantonale, de réunir des fonds pour assurer le financement d'un projet, force nous est de constater qu'aujourd'hui la chose est devenue excessivement rare. Les moyens dont disposent les cantons pour la promotion de la culture ne leur permettent manifestement plus de mener une politique culturelle par delà leurs propres frontières. La question qui se pose alors est de savoir si cette période de restrictions budgétaires n'est pas précisément la bonne période pour débattre du cadre d'intervention de chacun ou d'une nouvelle répartition des tâches. Les différents niveaux d'intervention de l'Etat en matière de promotion culturelle (villes/cantons/Pro Helvetia/Office fédéral de la culture) ont trop longtemps fonctionné en parallèle et sans une coordination suffisante. Ils se sont ainsi souvent mutuellement gênés à travers des actions décidées en solo. Chacun doit en fait se préoccuper avant tout de ce qu'il a hérité du passé et qui constitue son "patrimoine culturel". En dehors de cela, et pour tout ce qui nécessite une action et un soutien communs, il convient d'engager le dialogue beaucoup plus tôt et de faire en sorte que ce dialogue soit beaucoup plus fourni et mieux ciblé.

Dans le domaine de la promotion culturelle, précisément, il n'est pas toujours nécessaire de donner une dimension nationale à la collaboration entre les cantons. Selon le contexte, bien des questions peuvent être traitées et résolues beaucoup plus aisément au niveau régional. La CDAC s'efforce de mettre en avant ces questions de répartition des tâches dans le cadre d'un vaste débat sur les structures. C'est ainsi que la séance plénière d'automne qui s'est tenue dans le canton de Zoug a également été centrée sur ce thème.

#### 2.3.2 Conférence intercantonale des responsables de la formation des adultes (CIRFA)

Conformément à l'article 23 de ses statuts, la CDIP a, depuis 1994, sa propre conférence spécialisée dans le domaine de la formation des adultes. La diversité des membres de la CIRFA correspond à la diversité des instances chargées de promouvoir la formation des adultes dans les cantons, et il s'agit là d'un domaine dont le développement varie considérablement d'un canton à l'autre. Il est des départements de l'instruction publique ou de l'économie publique qui disposent pour la formation des adultes de véritables sections, dotées d'une infrastructure propre, tandis que dans d'autres cantons c'est tout juste 20 pour cent d'un poste qui lui seront consacrés (ou, dans le pire des cas, rien du tout).

C'est là que se situe le véritable travail de cette conférence spécialisée: elle œuvre en effet, entre autres, à ce que ne tombe pas dans l'oubli ce postulat de la politique éducative qui veut qu'en dépit des restrictions financières actuelles - particulièrement sensibles dans les domaines en faveur desquels on s'est engagé récemment - le secteur quaternaire continue à être encouragé par les pouvoirs publics.

Restée vacante pendant quelques temps, la présidence de la conférence a pu de nouveau être assurée courant 1997: c'est Mme Regula Schröder-Naef (ZH) qui occupe en effet le poste de présidente de la CIRFA depuis le printemps 1997. Sous sa présidence, les cinq membres que compte le comité de gestion (= Bureau de la CIRFA) ont, durant l'année écoulée, élaboré un document définissant une stratégie en matière de formation des adultes, document qui a été approuvé par l'assemblée plénière de la CIRFA en tant que programme pluriannuel. Pour la première fois aussi, la CIRFA s'est penchée sur une question qui lui est dévolue de par les statuts de la CDIP, à savoir: le règlement concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la formation des adultes, actuellement disponible sous forme de projet. Par ailleurs, des groupes de travail régionaux et thématiques, ont traité différentes questions pendant les énumérées dans le document précité et présenté leurs conclusions pour prise de décision. En 1997 également, la présidente de la CIRFA a conduit la délégation helvétique à l'occasion de la conférence mondiale de l'Unesco consacrée à la formation des adultes qui s'est déroulée à Hambourg. Le secrétaire mis à la disposition de la CIRFA par le Secrétariat général de la CDIP est pour sa part membre du Comité directeur de la Fédération suisse de l'éducation des adultes (FSEA) et assure ainsi l'échange d'informations entre la FSEA et la CIRFA.

### 2.3.3 Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED)

Les grands projets dont la CORECHED a assuré l'accompagnement et la coordination à l'échelon national et international durant l'année écoulée sont:

- *SIALS Second international adult literacy survey*
- *IEA Civic Education Project* (rapport CH)
- *Transition de la formation à la vie active* (OCDE)
- *School Survey* (OCDE INES)

Le *Premier rapport sur l'état, le développement et les tendances de la recherche éducationnelle suisse et sur les relations de cette dernière avec la politique, l'administration et la pratique de l'éducation* a également été publié.

Le projet *Modèles de calcul des coûts pour les institutions de formation* dirigé par le professeur Kuno Schedler s'est achevé par la publication de ses résultats et une réunion de travail y relative.

Un nouveau projet *Concept global pour l'évaluation des compétences* a été lancé.

Comme il avait été prévu dans les premiers temps de la Conférence, ses activités ont été pour la première fois évaluées par un expert extérieur (Charles Landert, *Les quatre premières années de la Conférence suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation - CORECHED, 7.7.1997*).

## 2 Commissions

---

### 2.3.4 Conférence suisse des responsables du perfectionnement des enseignantes et des enseignants (CSPE)

Six réunions ont eu lieu en 1997 sous la présidence de M. Samuel Wahli (BE). Étaient portés à l'ordre du jour:

- les prises de position à l'égard du règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité et à l'égard du règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé
- la prise de position à l'égard du projet *Développement des EDD*
- les nouveaux moyens d'enseignement en éducation physique et en sport
- l'organisation d'ateliers sur le thème des écoles partiellement autonomes
- les mesures propres à favoriser la communication
- la formation continue de la CSPE

### 2.3.5 Conférence intercantonale suisse des chefs de l'orientation (CISCO)

Au cours de l'année sous revue, et sous la présidence de M. Hans Iten (SZ), la CISCO a traité notamment les thèmes suivants:

- situation en ce qui concerne les places d'apprentissage
- collaboration avec les différentes institutions qui œuvrent dans le domaine de l'aide aux sans-emploi
- rapport du Conseil fédéral sur la formation professionnelle, nouvelle péréquation financière, nouvelle loi sur la formation professionnelle: la CISCO a, lors de sa réunion d'automne, adopté une résolution dans laquelle elle se prononce en faveur du maintien des compétences fédérales dans le domaine de l'orientation professionnelle
- Projet CDIP/OFIAMT *Orientation professionnelle du futur*
- nouvelle statistique de l'orientation professionnelle: elle doit entrer en vigueur à l'automne 1998
- Commission de surveillance des formations en orientation professionnelle
- traitement informatique des données dans le domaine de l'orientation professionnelle
- Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP)
- Commission du règlement de l'ASOSP

Les services de l'orientation professionnelle connaissent bien toutes les passerelles qui existent pour effectuer la transition entre une école - quelle qu'elle soit - et une formation ou une profession. Même au niveau de la vie active, les adultes font de plus en plus souvent appel à eux lorsqu'il souhaitent changer d'orientation. C'est la raison pour laquelle il est important pour la CISCO que la collaboration avec les différents groupes de projet ou groupes spécialisés de la CDIP puisse être encore améliorée. La collaboration avec la nouvelle Commission Formation professionnelle de la CDIP doit notamment être institutionnalisée.

## 2 Commissions

---

### 2.3.6 Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE)

Au cours de l'année écoulée, sept réunions ont été tenues sous la présidence de M. Ruedi Buzek (TG). Elles ont été consacrées aux thèmes suivants:

- Tout d'abord, la préparation et le déroulement du séminaire qui s'est déroulé à Crans-Montana les 18 et 19 septembre 1997 sur le thème *Des prêts d'études à la place des bourses d'études... une solution pour l'avenir?* Le problème du passage de bourses d'études à des prêts d'études a été exposé avec beaucoup de compétence par des experts œuvrant dans le domaine des bourses et issus des milieux financiers ou socio-politiques, ou de l'économie privée. Avantages, inconvénients et conséquences possibles d'un tel changement ont fait l'objet de discussions de groupes très approfondies. Pour la première fois, une *déclaration finale* a été adoptée, déclaration dans laquelle il est stipulé que des prêts d'études doivent être introduits en complément du système des bourses d'études, mais que pour la couverture des besoins essentiels priorité doit être donnée aux bourses non remboursables.
- L'assemblée annuelle ordinaire a eu lieu en juin 1997 à Neuchâtel. Elle incluait, notamment, une information sur les activités du Fonds national suisse. Le Comité s'est par ailleurs penché sur les travaux préliminaires de la Confédération en vue d'une nouvelle péréquation financière. Il faut espérer que sera trouvée là une solution d'avenir. Il a été constaté avec une certaine inquiétude que la situation financière des cantons entraînerait dans certains cas des restrictions en matière de bourses d'études. La question qui se pose est de savoir si le projet d'un accord entre les cantons pour parvenir à une certaine harmonisation matérielle ne devrait pas être réactualisé.

### 2.3.7 Conférence des responsables cantonaux du sport (CRCS)

Sept réunions ont eu lieu au cours de l'année écoulée sous la présidence de M. Walter Ammann (SG). Ont été traitées, entre autres, les questions suivantes:

- publication de la brochure *Structures des offices cantonaux responsables du sport en Suisse*
- nouvelle péréquation financière Confédération-cantons (cantonalisation de J + S)
- 3 heures de gymnastique obligatoires: prise de position à l'égard du catalogue de mesures I *Le sport à l'école, formation et recherche*
- modification du règlement (diminution du nombre des membres du comité de huit à cinq personnes)
- divers contacts avec les organisations partenaires de la CRCS (AOS, CFS, EFSM, ASEP, ASSS, STT)

#### 3.1 Conseil de l'Europe

##### 3.1.1 Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe

Ce 2e Sommet, qui s'est tenu à Strasbourg, les 10 et 11 octobre derniers a réaffirmé toute l'importance que les chefs d'Etat et de gouvernement attachent à la coopération culturelle. En effet, parmi les quatre chapitres du Plan d'action adopté, l'un est entièrement consacré aux activités à mener dans le cadre de la Convention culturelle européenne. Trois projets majeurs ont été retenus par le Sommet: *Education à la citoyenneté démocratique*, *Mise en valeur du patrimoine européen*, *Nouvelles technologies de l'information (aspects éducatifs et culturels)*. Au cours de sa prochaine réunion, en janvier 1998, le CDCC examinera les suites à donner à cette décision et mandatera les comités spécialisés pour la mise en œuvre des activités.

##### 3.1.2 Conférence permanente des ministres européens de l'éducation

Organisée à Kristiansand (Norvège), la 19e session a réuni des ministres et chefs de délégation d'une cinquantaine de pays européens. La délégation suisse était conduite par M. Peter Schmid, président de la CDIP. La conférence, intitulée *Education 2000: tendances, convergences et priorités pour la coopération paneuropéenne* s'est déroulée selon une nouvelle formule (groupes de travail, sessions informelles) et dans un climat très positif et convivial, grâce à l'hospitalité des autorités norvégiennes. Deux résolutions ont été adoptées, l'une sur les *Tendances et convergences dans l'éducation en Europe: conclusions des projets terminés* et l'autre sur les *Valeurs fondamentales, objectifs et rôle de la coopération éducative au sein du Conseil de l'Europe*; une Déclaration a également été transmise aux ministres des Affaires étrangères, dans la perspective du 2e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe. Ces textes ont été présentés dans le *Bulletin IDÉS 2/1997* et largement diffusés en Suisse avec le rapport de la conférence.

##### 3.1.3 Conseil de la coopération culturelle (CDCC)

Le CDCC, qui se réunit une fois par an, a tenu sa 65e session du 21 au 23 janvier 1997. La délégation suisse était conduite par M. l'ambassadeur Rudolf Bärffuss. Le débat général a porté sur les objectifs de la coopération culturelle (respect de la diversité, valeurs communes, développement de la cohésion démocratique), dans la perspective du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. Le CDCC a fait part de son souci de voir l'importance et la valeur de la coopération culturelle réaffirmées lors de ce Sommet; cela devrait se traduire par un nouvel élan politique et un engagement financier accru. Par ailleurs, les relations avec l'Union Européenne continuent de préoccuper le CDCC car les avancées concrètes restent assez limitées. De manière générale, le CDCC éprouve des difficultés à jouer son rôle; son existence même est remise en question par certains Etats et il est vraisemblable qu'une importante restructuration du CDCC sera entreprise dès 1998.

### 3 Relations internationales

---

#### 3.1.4 Comité de l'éducation du CDCC

Le comité a tenu ses deux réunions statutaires en mars et septembre 1997; il a également tenu sa réunion habituelle dans le cadre de la session ministérielle de Kristiansand. Lors de la première réunion, les travaux se sont concentrés sur la préparation de la 19e session de la conférence permanente des ministres ainsi que sur les divers éléments du programme d'activités (politiques éducatives, langues vivantes, histoire, éducation à la citoyenneté, activités de service). Lors de la seconde réunion, une large discussion a eu lieu sur les conclusions positives de la conférence finale du projet *Langues vivantes*, organisée en mars; conformément à la décision des ministres à Kristiansand, le comité a également mis au point le nouveau programme prévu dans le domaine des langues au cours des trois prochaines années. L'objectif principal est d'aider les Etats membres à développer des politiques linguistiques efficaces afin de promouvoir le plurilinguisme; l'accent sera mis également sur une coopération renforcée visant le développement d'instruments et d'orientations en vue d'une politique cohérente et convergente et d'une approche plus diversifiée de l'apprentissage des langues. Les activités devraient être menées en étroite coopération et complémentarité avec le Centre européen pour les langues vivantes de Graz. En ce qui concerne les autres activités du programme, il s'avérera sans doute nécessaire, compte tenu des décisions du Sommet, de recadrer et de renforcer le projet *Education à la citoyenneté démocratique* qui a quelques difficultés à se mettre en place. L'engagement actif de la Suisse, à travers ses délégués et ses experts, dans l'ensemble des activités menées sous la responsabilité du Comité de l'éducation, est reconnu et apprécié, non seulement par le Conseil de l'Europe mais par de nombreux Etats; cela permet à notre pays, compte tenu de nos relations encore difficiles avec Bruxelles, d'être bien présent dans l'espace éducatif européen.

#### 3.1.5 Centre européen pour les langues vivantes (Graz) (CELV)

24 Etats membres du Conseil de l'Europe ont, dès la création du CELV, en 1994, adhéré à la convention partielle. L'évaluation de la phase pilote a commencé en 1997. La décision relative au maintien du centre sera prise après le dépôt du rapport d'évaluation, en été 1998. Des participantes et participants suisses ont pris part à 17 des 21 ateliers organisés par le CELV. En raison de problèmes logistiques à Graz, il est souvent difficile de trouver des participants dans les délais impartis; la qualité des ateliers est également variable, même si les réactions positives prédominent. Les contacts sur le plan international sont généralement très appréciés.

Depuis l'automne 1997, la Suisse est représentée au sein du Comité directeur par Mme Cornelia Oertle Bürki, collaboratrice scientifique au Secrétariat de la CDIP.

### 3 Relations internationales

---

#### 3.1.6 Cours de formation d'enseignants en Bosnie-Herzégovine

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil de l'Europe a pu mettre sur pied, dans dix localités de la Fédération croato-musulmane et de la Republika Srpska des cours de formation continue d'enseignants. Plus de 500 participants ont ainsi eu l'occasion de se familiariser avec les méthodes actives d'une éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique ancrée dans la pratique scolaire. Comme en 1996, huit enseignants et enseignantes suisses bénévoles étaient engagés dans ce projet, couronné de succès. Grâce à la générosité des cantons et au soutien de la DDC, notre pays a pu prendre, intellectuellement et financièrement, une part prépondérante à la réussite de cette opération. Un rapport détaillé a été envoyé à tous les cantons dans le courant de l'automne.

#### 3.1.7 Convention conjointe du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO

La *convention conjointe sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne* a été adoptée, lors d'une conférence diplomatique tenue en mars 1997 à Lisbonne. Cette convention, qui actualise divers textes existants et ratifiés par la Suisse en 1991, devrait être signée par le Conseil fédéral au cours des prochains mois.

## 32 OCDE

### 3.2.1 Comité de l'éducation

Les projets suivants ont constitué les thèmes principaux des deux réunions ordinaires du Comité de l'éducation: le projet *Examen thématique des premières années de l'enseignement supérieur* (auquel la Suisse n'a pas participé, le considérant comme prématuré compte tenu des réorganisations actuellement en cours), le projet *Indicateurs* ainsi qu'un séminaire d'une demi-journée, réunissant des représentants des employeurs et des employés, sur le thème *Economie du savoir*. Dans ce cadre, le rôle et les possibilités de l'école dans la préparation des enfants et des jeunes gens aux nouvelles et multiples exigences du monde du travail (travaux en équipe, qualifications-clés, nouvelles technologies) ont été au centre des débats. Les propositions de la Suisse (notamment les nouvelles formes d'apprentissage) ont bénéficié d'une écoute positive; on a aussi constaté avec satisfaction que l'OCDE est disposée à prendre des exemples en langue allemande pour contrebalancer l'orientation très anglo-saxonne du projet.

Le projet *Indicateurs*, une initiative commune du Comité de l'éducation et du Comité directeur CERI sera partiellement modifié. Un nouveau projet *Mesure des compétences des jeunes de 15 ans* a été élaboré en 1997.

### 3 Relations internationales

---

En Suisse, les travaux préparatoires pour une participation de notre pays à l'examen comparatif thématique pour le passage de l'école à la vie professionnelle ont d'ores et déjà débuté. La Suisse sera examinée en 1998, dans le cadre d'une deuxième ronde.

#### 3.2.2 Comité directeur du CERI

Comme cela a été le cas au Comité de l'éducation, l'*indicateur de l'éducation* a constitué, ici également, un thème de travail prioritaire (cf. point 3.2.1). Le CERI a par ailleurs poursuivi ses travaux dans les domaines suivants: *Ecole de demain, Investissement en capital humain et Innovation dans l'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie.*

Dans le courant de l'année 1997, le délégué suisse, M. Walo Hutmacher, a mis un terme à ses activités au sein du Service de la recherche en éducation de Genève pour raison d'âge. Il a par conséquent également renoncé à ses fonctions au sein du Comité directeur du CERI avec effet à la fin de l'année 1997. Son successeur dès 1998 a été désigné en la personne de M. Armin Gretler, Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, Aarau.

#### 3.2.3 Séminaire interrégional OCDE/CERI pour les pays de langue allemande

Présidée par M. Moritz Arnet, secrétaire général, une délégation de 16 personnes a pris part au 11<sup>e</sup> séminaire interrégional OCDE/CERI, qui a eu lieu du 13 au 17 octobre 1997 à Innsbruck/Tyrol. C'était le deuxième séminaire d'un cycle qui en compte trois; il était intitulé: *Lernen in einer dynamischen und offenen Gesellschaft - Neue Rollen und Aufgaben für Schulleitung und Schulaufsicht.*

Le prochain séminaire, qui mettra fin à ce cycle de travail sur des thèmes actuels, aura lieu en Suisse en 1999; il sera consacré aux aspects du "pilotage du système d'éducation".

Au début de l'année 1997, M. Carlo Jenzer, Soleure, coordinateur pour la Suisse, est décédé. Son successeur a été désigné en la personne de M. Felix Oggenfuss, Lucerne.

### 3 Relations internationales

---

#### 3.3 UNESCO

##### 3.3.1 Conférence générale/Conseil exécutif

La 29e Conférence générale de l'UNESCO s'est tenue en octobre/novembre 1997 à Paris. La délégation suisse était conduite par Mme Doris Morf, déléguée de notre pays au Conseil exécutif. Conformément au principe de rotation des candidatures au sein du groupe occidental, la Suisse ne fera plus partie du prochain Conseil exécutif. Le représentant du Secrétariat de la CDIP a participé aux travaux de la Commission II (Education). L'UNESCO a fait de notables progrès ces dernières années, tant dans la structure et le contenu de ses programmes que dans leur présentation; par ailleurs, d'importantes économies réalisées en matière de personnel ont été réaffectées à la programmation. Au cours des deux prochaines années, l'accent restera mis sur *l'éducation de base tout au long de la vie, la formation professionnelle et technique* ainsi que *la réforme des systèmes éducatifs*. Si l'on peut se réjouir des orientations actuelles de l'UNESCO en matière d'éducation, on doit toutefois regretter les coupes budgétaires sévères (plus d'un million de dollars) dont a été victime le Bureau international d'éducation de Genève.

##### 3.3.2 Conseil du Bureau international d'éducation (BIE)

Le Conseil s'est réuni, pour sa 43e session, du 29 au 31 janvier 1997. La délégation suisse était conduite par Mme Martine Brunschwig Graf (DIP/GE). Après les points statutaires habituels (rapport et programme d'activité, comptes et budget, projet de résolution pour la Conférence générale), une partie importante de la réunion a été consacrée aux suites à donner au rapport d'audit sur la structure du personnel. Le Conseil a décidé que ses conclusions doivent servir de référence à la restructuration du BIE. Le Conseil a également souhaité que le siège du BIE reste à Genève et que la Conférence internationale de l'éducation continue à faire partie de son mandat. Des demandes claires ont été adressées à la Suisse pour un soutien financier accru et régulier. Le canton de Genève a, de son côté, décidé d'alléger le service de la dette hypothécaire; du côté de la Confédération, rien n'a malheureusement encore été décidé. L'avenir du BIE et sa place en Suisse restent très préoccupants, d'autant plus que son excellent directeur, M. Juan Carlos Tedesco, quittera son poste dans le courant de l'année 1998.

##### 3.3.3 Commission nationale suisse pour l'UNESCO (CNSU)

En décembre 1996, le Conseil fédéral a nommé, pour la période 1997 à 2000, les membres de la nouvelle CNSU. Celle-ci passe de quarante à trente membres et les habituels membres ex-officio (administration fédérale, secrétariat de la CDIP) n'en font plus partie mais continuent d'être membres du réseau suisse UNESCO pour le Conseil exécutif. La section Education et Société de la CNSU a vivement regretté la décision du Conseil fédé-

### 3 Relations internationales

---

ral et décidé d'associer les membres ex-officio à ses activités au titre d'invités permanents. Les activités de la section, pour les quatre années de son mandat, sont axées sur: la diffusion du manifeste *Travailler demain: Comment la formation relèvera-t-elle ce défi?* ainsi que du rapport Delors *L'éducation, un trésor est caché dedans*; la collaboration au projet *Savoir, Pouvoir, Bonheur* en vue de l'Expo 2001; le suivi de la conférence de Hambourg sur l'éducation des adultes; l'enseignement à distance; l'éducation aux droits de l'homme. Par ailleurs, le réseau des écoles associées, et le Comité national pour la lutte contre l'illettrisme poursuivront leur activité habituelle. Enfin, la présidence de la CNSU devra être repourvue au début de l'année prochaine, le mandat de Mme Doris Morf arrivant à terme à la fin de 1997.

### 3.4 Coopération avec l'Union européenne (UE)

#### 3.4.1 Programmes de l'UE en matière d'éducation

Dans l'attente d'une éventuelle participation pleine et entière de la Suisse aux programmes d'éducation de l'UE (qui devra faire l'objet, rappelons-le, d'un deuxième round de négociations bilatérales), l'OFES continue de financer les projets auxquels des institutions de notre pays sont associées en tant que "partenaires silencieux". Les différentes structures mises en place pour l'application des programmes SOCRATES, LEONARDO et JEUNESSE POUR L'EUROPE ont donc poursuivi leur activité durant l'année écoulée et gèrent les actions entreprises.

En ce qui concerne les volets qui touchent de plus près la CDIP, le bureau provisoire COMENIUS et ACTIONS TRANSVERSALES, financé par la Confédération et dépendant du Secrétariat de la CDIP, a rempli le mandat qui lui avait été confié en août 1996; un rapport a été déposé et le mandat reconduit pour un an. Les principales tâches accomplies ont été de réunir les renseignements, de nouer des contacts internationaux, d'informer les institutions suisses sur leurs possibilités de participation, de coordonner leur collaboration en tant que "partenaires silencieux" en mettant en place une agence nationale d'information, de réfléchir aux structures nécessaires, dans le futur, à une participation suisse pleine et entière.

Parmi les activités particulières menées durant l'année, on peut relever:

- en avril 1997, une information écrite adressée à plus de 500 partenaires;
- une journée SOCRATES, organisée en mai 1997 à Berne et réunissant 160 participants, qui a suscité un vif intérêt et a eu des retombées très positives;
- la décision prise par les chefs de département, en août 1997, de désigner dans chaque canton une personne-relais chargée de diffuser la documentation et de renseigner les personnes intéressées par les programmes européens. Ces correspondants cantonaux se sont retrouvés en décembre 1997, à Berne, pour une journée d'information.

Pour ce qui concerne le programme LEONARDO (formation professionnelle) - et malgré son statut de "partenaire silencieux" - la Suisse, à l'initiative de l'OFES, a été choisie

### 3 Relations internationales

---

pour accueillir, les 14 et 15 novembre 1997 à Bâle, un important "séminaire international de contact LEONARDO". Le Secrétariat de la CDIP a été associé au comité d'organisation. La forte participation enregistrée - environ 300 personnes de toute l'Europe - démontre bien l'intérêt suscité par cette manifestation qui a permis, d'une part, à des partenaires européens potentiels de se rencontrer et, d'autre part, à des participants suisses de trouver des interlocuteurs étrangers susceptibles de les associer à leurs projets.

## 3.5 Francophonie

### 3.5.1 Sommet de la Francophonie

La VIIe Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage (Sommet de la Francophonie) s'est déroulée à Hanoi (Vietnam) du 14 au 16 novembre 1997, précédée de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF). La délégation suisse était conduite par le président de la Confédération, M. Arnold Koller, et les cantons représentés par M. Augustin Macheret, conseiller d'Etat (DIP/FR). Ce VIIe Sommet a été essentiellement marqué par l'achèvement du processus de réforme institutionnelle engagé il y a trois ans. Le secrétaire général de la Francophonie (poste politique) a été élu en la personne de M. Boutros Boutros Ghali et l'administrateur général de l'Agence (opérateur principal des programmes de coopération) en la personne de M. Roger Dehaybe (Belgique). Dans le débat sur le volet politique, le président de la Confédération a fait une intervention très remarquée sur le thème *Démocratie, droits de l'homme et Etat de droit*. Le Sommet de Hanoi a également adopté une Déclaration et un Plan d'action qui fixe les grandes orientations de l'engagement francophone dans les domaines de la coopération juridique, de l'éducation-formation, de la culture/communication, de l'économie et de la place du français dans le monde. Un rapport plus détaillé a été envoyé aux cantons. Le prochain Sommet aura lieu au Canada/Nouveau-Brunswick en septembre 1999.

### 3.5.2 Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

Dans les nouvelles structures institutionnelles, l'Agence de coopération culturelle et technique a changé de dénomination pour devenir l'Agence de la Francophonie (ACCT). Dans le domaine de l'éducation-formation, le comité de programme auquel participe le délégué du Secrétariat de la CDIP, a mis l'accent, outre sur l'éducation de base, la réforme des curricula, la production de manuels scolaires et la formation (en bonne partie à distance) dans divers domaines, sur la formation technique et professionnelle. Ainsi, dans un premier temps, l'agence co-organisera et financera les Assises francophones de la formation professionnelle et technique, qui se tiendront au Mali en mai 1998. L'engagement financier des cantons romands en faveur des CLAC (Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural), s'est poursuivi, aux côtés de la Confédération, permettant ainsi le développement de ce programme unanimement reconnu comme excellent.

### 3 Relations internationales

---

#### 3.5.3 CONFEMEN

Le Bureau de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage s'est réuni à Madagascar les 28 et 29 mai 1997. La délégation suisse était conduite par M. Augustin Macheret (DIP/FR) chargé, au sein du Comité de la CDIP, des relations avec les instances de la Francophonie. Outre les points statutaires dont il est chargé (rapport d'activité, comptes, budget), le bureau a eu une discussion très importante sur le thème de *l'enseignement technique et de la formation professionnelle*. Ce secteur constitue, avant tout dans les pays en développement, l'un des soucis majeurs, du fait de son inadéquation aux réalités socio-économiques et aux besoins des populations locales. Mais la nécessité et les orientations à donner à une réforme urgente et en profondeur ne font pas l'unanimité parmi les ministres de l'éducation, parfois encore très attachés à une conception académique de l'enseignement technique. Mais le débat est lancé un peu partout et, dans cette perspective, les Assises qui se tiendront en mai 1998 à Bamako (Mali), à l'initiative de la CONFEMEN, devraient marquer un tournant important dans la conception des diverses politiques nationales et de celles des agences bilatérales et multilatérales de coopération. Du côté suisse, la DDC est étroitement associée à l'opération. Le rapport de la réunion de Madagascar a été diffusé selon la procédure habituelle.

### 3.6 Relations bilatérales

#### 3.6.1 Contacts réguliers

Les relations nouées avec l'Inspection générale de l'éducation nationale française n'ont malheureusement pas pu, pour des raisons de disponibilité des personnes et de calendrier, se concrétiser par la participation de délégués suisses à des séminaires organisés en France. Mais les contacts restent maintenus, en particulier au sein de l'association *Collegium 2032*.

Par ailleurs, des contacts informels réguliers ont lieu avec divers pays, en particulier l'Allemagne et l'Autriche ainsi que la Hongrie.

#### 3.6.2 Accueil de délégations étrangères

Le Secrétariat de la CDIP a reçu durant l'année plusieurs visiteurs étrangers. Une importante délégation chinoise, en particulier, a été accueillie durant une semaine, dans les cantons de Berne, Vaud et Uri.

## 4 Conférences régionales

---

### 4.1 Suisse romande et Tessin (CIIP SR/TI)

BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU

La CIIP SR/TI, placée sous la présidence de M. Jean Jacques Schwaab, conseiller d'Etat et chef du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud a tenu trois séances plénières au cours de l'année 1997. Les objets majeurs ont été les suivants:

#### *Enseignement de l'allemand en Suisse romande et du français en Suisse alémanique*

Dans une vision de court terme, la Conférence a confirmé les travaux d'évaluation et de mise à l'épreuve d'une nouvelle génération de moyens d'enseignement pour l'enseignement de l'allemand de sa commission spécialisée en vue d'une décision, en principe commune, à prendre dans le courant de l'année 1998.

Dans une perspective de moyen et long terme, elle a chargé l'IRDP de proposer les bases d'une politique d'ensemble de l'enseignement des langues étrangères.

Elle s'est inquiétée d'initiatives cantonales solitaires en matière d'enseignement des langues nationales et elle a souhaité que la CDIP se saisisse de cette question en vue d'un accord politique à l'échelle du pays.

#### *Enseignement des mathématiques. Nouvelle génération de moyens d'enseignement*

A la rentrée scolaire 1997, l'ensemble des classes de première année primaire de Suisse romande travaille avec de nouveaux moyens d'enseignement élaborés et édités en commun. Cette génération d'outils pédagogiques sera distribuée progressivement aux classes des degrés 1 à 4. Des travaux sont en cours en vue de poursuivre l'harmonisation sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

#### *Hautes écoles spécialisées*

##### Haute école de musique

Un mandat d'étude avancée en vue de la constitution d'une ou de deux HEM a été confié à un groupe de travail et à un chef de projet. Les travaux sont en cours.

##### Haute école du domaine de la santé et des affaires sociales

Sous la conduite stratégique du groupe de travail conjoint CIIP et CRASS, les travaux dont le principe est arrêté depuis 1996 se poursuivent; un chef de projet a été désigné.

## 4 Conférences régionales

---

### Hautes écoles pédagogiques

La constitution des HEP se déroule à l'intérieur des structures cantonales et de la région des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (BEJUNE). A l'échelle de la CIIP, des études sont en cours afin de parvenir à une politique commune en matière de conditions d'admission et de définition des titres délivrés, ainsi qu'à un partage des tâches dans les formations dites rares.

### *Ecole romande des métiers de la scène*

La Conférence a confié à un expert l'étude de l'organisation optimale des offres de formation aux métiers de la scène en vue de la constitution d'une institution romande de formation professionnelle dans ce secteur.

### *Personnel*

Le Département de l'Instruction publique et des affaires culturelles de Neuchâtel est dorénavant représenté par M. le conseiller d'Etat Thierry Béguin; il remplace M. le conseiller d'Etat Jean Guinand.

### *Textes / règlements adoptés en 1997*

- *Accord particulier entre la CIIP et le Département tessinois de l'instruction publique et de la culture, du 7 février 1997 ( il définit la place du DIP/TI dans le cadre de la CIIP SR/TI)*
- *Recommandation relative au travail de maturité du 12 juin 1997*

Jean-Marie Boillat  
Secrétaire régional CIIP SR/TI

## 4.2 Suisse centrale (IEDK)

LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, VS

La Conférence s'est réunie à cinq reprises sous la présidence de M. Hans Hofer, conseiller d'Etat, OW. Les thèmes suivants ont été traités:

### *Haute école spécialisée de Suisse centrale (HES Suisse centrale)*

Au début de l'année, la CDIP de Suisse centrale a dissous les cinq groupes de travail originaux et les a remplacés par une direction HES Suisse centrale a.i. Elle a aussi manda-

## 4 Conférences régionales

---

té un nouveau groupe de projet TORF (pour les questions liées aux entités responsables, à l'organisation, aux dispositions légales et aux finances). Par la même occasion, elle a chargé la direction du projet de prendre en main la planification de la deuxième phase du projet et de définir concrètement la planification des filières et des modalités financières des futures hautes écoles spécialisées dans les domaines du travail social et de la musique. Grâce à ce rattrapage, la planification des HES relevant des cantons est parvenue au même stade que celles des HES placées sous l'égide de l'OFIAMT.

La Conférence a pris note avec satisfaction que la demande de reconnaissance des filières HES de Suisse centrale qu'elle a soumise dans les délais impartis a été transmise dans sa forme intégrale au Conseil fédéral par la Commission des hautes écoles spécialisée. La question de l'entité responsable de l'ensemble des filières constituant la HES Suisse centrale n'a pas encore été réglée.

### *Convention administrative*

Etant donné que la constitution de l'entité responsable de la HES Suisse centrale, déjà prévue pour l'automne 1996, a une fois de plus été reportée, l'ouverture de la HES, en automne 1997, ainsi que les dispositions relatives au financement et à l'organisation de la phase de création, ont été réglées dans le cadre d'une convention administrative.

### *Formation des enseignantes et des enseignants en Suisse centrale*

En janvier 1997, la Conférence a pris connaissance du rapport sur les résultats de la consultation relative au concept-cadre Formation des enseignantes et des enseignants; elle a considéré que les conditions préalables sont acquises et que les travaux de planification de la haute école pédagogique de la Suisse centrale, avec début des filières de formation en 2002, peuvent être lancés. La procédure de consultation a révélé que la mise en place d'une HEP est généralement approuvée, bien que quelques aspects fassent encore l'objet de discussions; contestées, notamment sont la formation des maîtres et maîtresses d'écoles enfantines et les catégories d'enseignantes et d'enseignants; ces questions seront traitées dans le cadre d'une procédure d'élimination des divergences.

### *Voyage d'études en Suède*

Du 2 au 6 septembre 1997, la CDIP de Suisse centrale est allée étudier sur place le système scolaire décentralisé mis en place depuis quelques années en Suède (école élémentaire; degré secondaire II). Elle s'est plus particulièrement intéressée à la gestion autonome, à l'assurance de la qualité et à l'évaluation.

## 4 Conférences régionales

---

### *Autres thèmes*

La Conférence s'est en outre occupée des thèmes suivants: elle a

- approuvé le plan d'études *Naturlehre für die Orientierungsstufe*
- approuvé le document *Übergabeheft für die Primarschule*
- mis en place en Suisse alémanique une procédure conjointe en matière de développement des plans d'études et des moyens didactiques pour les degrés primaire et secondaire I
- approuvé un concept de perfectionnement et de formation continue en anglais pour le degré secondaire I
- fixé des qualifications complémentaires pour les maîtresses de travaux manuels et d'économie familiale dans les domaines des activités créatrices, des arts appliqués et de l'enseignement des langues (anglais, français, italien)
- pris connaissance du rapport intermédiaire dans le cadre du projet *Reform, Vorverlegung und Koordination des Fremdsprachenunterrichts in den IEDK-Kantonen* et attribué un mandat au comité du projet
- instauré une coopération régionale dans le domaine de l'assurance de la qualité: esquisse de projet
- lancé une procédure de consultation relative à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées
- mandaté une étude relative à l'élaboration d'un concept pour l'instruction religieuse de base au degré primaire

### *Personnel*

Après dix ans d'activité, le directeur du Zentralschweizerischer Beratungsdienst (ZBS), centre pédagogique de la CDIP de Suisse centrale, M. Félix Oggenfuss, a démissionné avec effet à fin septembre 1997 pour pouvoir se consacrer à nouveau entièrement à une activité scientifique. Son successeur a été désigné en la personne de M. Willi Stadelmann, Berne/Môtier qui est entré en fonction le 1er octobre 1997.

### *La CDIP a 100 ans*

La CDIP de Suisse centrale a eu le plaisir d'offrir à la CDIP et à ses nombreux hôtes le cadre de la fête commémorative, très réussie, organisée les 5 et 6 juin 1997 à l'occasion des 100 ans de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Après le symposium et la cérémonie officielle qui ont eu lieu à Lucerne, les invités ont embarqué sur le "Stadt Luzern" pour une croisière de six heures sur le lac des Quatre-Cantons, agrémentée de productions culturelles et de divertissements préparés par les six cantons de la Suisse centrale.

Hans Ambühl  
Secrétaire régional IEDK

## 4 Conférences régionales

---

### 4.3 Suisse orientale (EDK-Ost)

ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG et FL

#### *Généralités*

A la suite de la démission du président en charge de la Conférence, M. Hans Höhener, conseiller d'Etat, AR, la présidence a dû être repourvue. Le nouveau président de la CDIP de Suisse orientale a été désigné en la personne de M. Hans Ulrich Stöckling, chef du Département de l'instruction publique du canton de St-Gall.

En raison de la situation financière précaire des cantons de la Suisse orientale, le budget de la Conférence a dû être fortement diminué. 1998 sera une année d'austérité pour la CDIP de Suisse orientale.

#### *Planification des hautes écoles spécialisées en Suisse orientale*

Suite aux développements dans le cadre de la planification des HES, l'objectif pour toutes les hautes écoles spécialisées de Suisse orientale a été abandonné. La convention administrative y relative, qui avait pour finalité l'élaboration d'un concordat, a été annulée; l'organisation du projet a été dissoute. La CDIP de Suisse orientale propose au Conseil fédéral, en accord avec la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées, de prévoir deux groupements des hautes écoles spécialisées de Suisse orientale. La haute école spécialisée du canton de Zurich réunira les écoles de la région zurichoise alors que la haute école spécialisée de Suisse orientale regroupera à travers un accord les écoles de Rapperswil, St-Gall, Buchs, Coire/Samedan qui garderont leur autonomie. La haute école spécialisée de Suisse orientale travaillera en étroite collaboration avec celle du Liechtenstein. L'Ecole technique intercantonale de Rapperswil (ITR) aura un statut spécial au sein de la haute école spécialisée de Suisse orientale. L'ITR servira de lien entre la haute école spécialisée de Zurich et la haute école spécialisée de Suisse orientale. Le canton de Zurich, qui subvient au 60% des charges de l'ITR participe ainsi au financement de la haute école spécialisée de Suisse orientale; l'Ecole technique de Rapperswil collaborera étroitement avec la haute école spécialisée de Zurich. La collaboration interrégionale entre la haute école spécialisée de Zurich et la haute école spécialisée de Suisse orientale sera ainsi assurée. Les structures définitives de l'organe de coordination et l'attribution des compétences sont actuellement en discussion. Par la même occasion, une variante de la convention de rattachement de l'ITR à la haute école spécialisée de Zurich sera également étudiée.

#### *Perfectionnement et formation continue / développement scolaire*

L'ancienne Commission Perfectionnement des enseignant(e)s de la CDIP de Suisse orientale qui assumait, de plus en plus, des tâches de coordination dans le domaine du développement scolaire, a été remplacée par une nouvelle organisation. Les tâches ont été réparties entre la Commission Perfectionnement et formation continue et la nouvelle Commission Développement scolaire. La collaboration entre les deux commissions sera assurée par un comité de gestion, dans lequel le secrétariat régional sera également

représenté. Les deux commissions, qui sont actuellement en phase de constitution, élaboreront leur propre règlement d'activités.

Pour l'automne 1998, la Commission Perfectionnement et formation continue organisera en étroite collaboration avec la Commission Développement scolaire, un séminaire de formation, au cours duquel les objectifs et les exigences pour le système de formation des prochaines années seront définis et discutés, avec l'aide des responsables de la formation dans les cantons (chefs de département, secrétaires généraux, autres spécialistes en charge de ces problèmes) ainsi qu'avec l'appui des représentants de l'économie. La CDIP de Suisse orientale, la Commission Perfectionnement et formation continue ainsi que la Commission Développement scolaire espèrent que ce séminaire leur fournira d'importants points de repère et sera le prélude à une collaboration de qualité pour les années à venir.

Werner Stauffacher  
Secrétaire régional EDK-Ost

### 4.4 Suisse du Nord-Ouest (NW EDK)

BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, (ZH)

Dans le cadre de trois réunions, sous la présidence de M. Peter Wertli, conseiller d'Etat, AG, la Conférence plénière s'est occupée notamment des thèmes suivants:

#### *Objectifs ciblés pour le secondaire I*

En dépit, ou peut-être en raison, de la diversité des systèmes de formation et des structures du secondaire I en Suisse du Nord-Ouest, une étude dans ce domaine s'est avérée nécessaire. Il ne s'agit pas en premier lieu d'une harmonisation des structures, mais bien d'une adéquation des contenus au niveau des plans d'études et des moyens d'enseignement et d'une collaboration visant à améliorer l'efficacité et la qualité des écoles. L'intention est claire: poursuivre le développement des différents modèles de formation existant au degré secondaire I dans le cadre d'un projet de la CDIP au niveau de la Suisse alémanique.

#### *Projet Ecoles disposant d'une plus grande marge de manœuvre*

Dans les années 1990 à 1995, la CDIP du Nord-Ouest a réalisé avec succès un projet d'animation et de développement des écoles intitulé *Erweiterte Lernformen*. Dans le cadre de ce projet et en marge de ses activités, des idées concernant une gestion partiellement autonome des écoles ont germé. La CDIP du Nord-Ouest a l'intention d'encourager le développement de ces écoles et de promouvoir la collaboration dans certains domaines comme

## 4 Conférences régionales

---

par exemple le management scolaire, les mandats de prestations, l'assurance-qualité et les budgets globaux/contrôle du financement. Un mandat dans ce sens est en préparation.

### *Développement de moyens d'enseignement*

En instituant un groupe de travail, l'Assemblée plénière a affirmé sa volonté de participer aux travaux visant à définir les bases d'un concept politique cohérent dans le domaine des moyens d'enseignement; elle apporte ainsi sa contribution à la collaboration intercantonale pour le développement de moyens d'enseignement communs. Dans le cadre des investigations prévues, il s'agira également d'évoquer le rôle des cantons dans le développement des moyens didactiques et de prévoir des propositions pour une coopération plus intense dans ce domaine.

### *Institut didactique de la CDIP du Nord-Ouest à Soleure*

Depuis 1984, ce centre didactique offre des filières de perfectionnement en cours d'emploi pour certaines tâches liées à la formation de base et à l'orientation des enseignantes et des enseignants dans les domaines travaux manuels, activités créatrices, économie familiale et école enfantine. La Conférence a décidé de reconduire les cours durant les années 1998 à 2000. En parallèle, il y aura lieu d'étudier si et de quelle manière la formation en question pourra être maintenue après l'année 2000.

Andres Basler  
Secrétaire régional NW EDK

## 5.1 Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)

### *Structure et organisation*

La planification stratégique élaborée en 1996 avec pour horizon l'an 2006 a été soumise pour approbation à la Conférence universitaire suisse (CUS) à la fin du mois de février 1997. Sur la base de ce document, le CPS a conçu le plan pluriannuel 2000 à 2003, transmis à la CUS fin décembre 1997. Ces deux documents ont également été envoyés à la Sous-commission Gestion des activités de la Commission des secrétaires généraux (CSG-G). D'entente avec la direction, la CSG-G a décidé de soumettre - au milieu de l'année sous revue - le CPS à un controlling. Le CPS est ainsi la première institution de la CDIP à être soumise à un tel examen qui s'achèvera au printemps 1998 par une visite auprès du CPS à la suite de laquelle sera publié un rapport à l'intention de la Commission de surveillance et du Comité de la CDIP.

En 1997, le CPS a procédé à une réorganisation au niveau du personnel dans le cadre d'un programme de développement qui a également conduit à une redistribution partielle des locaux.

### *Qualité et évaluation*

En 1997, une grande partie des activités du CPS étaient liées à ce domaine et de nombreuses journées d'information furent organisées à ce sujet. En parallèle, on a élaboré toute une série d'offres comprenant des journées d'information, des cours de formation de cadres, des offres à la demande ainsi que des services hot-line et help-line. Par ailleurs, dans le cadre du projet *Qualité par l'évaluation*, on a créé un concept destiné à une banque de données interne. Un nouveau groupe de travail Evaluation SIIB/ISEB a été mis sur pied. Il se compose d'utilisateurs du logiciel *Système interactif d'identification de besoins (SIIB/ISEB)*. Dans le but de diffuser le concept de la *Qualité par l'évaluation*, des contrats de partenariat ont été établis avec l'entreprise "Kohler Marketing-Informationen", le Service pédagogique de l'Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (LCH) ainsi que la "Staatliche Akademie für Lehrpersonenweiterbildung" à Calw en Allemagne. Enfin, en décembre 1997 a débuté un cours intitulé *Evaluation de la qualité dans les écoles du degré secondaire II*. Réparti sur 15 jours et comportant 5 modules, ce cours a réuni 26 participants.

### *Perfectionnement des enseignantes et enseignants du 2e cycle de l'enseignement secondaire*

En 1997 ont été organisés 96 cours réunissant au total 2452 participants; 31 projets ont dû être annulés. Le séminaire annuel de Tramelan, consacré au thème *Analyse des Besoins - Objectifs - Evaluation* a été suivi par quelque 30 personnes. Organisé par le CPS en collaboration avec le CIP, le forum, qui se déroulait lui aussi à Tramelan et qui avait pour thème *Perfectionnement efficace*, réunissait environ 70 personnes. Au cours de la première moitié de l'année sous revue fut lancée une enquête portant sur les *Compétences de responsables de projet*. Les résultats de cette enquête servent de base pour l'établis-

sement d'un concept de *Promotion des cadres*. De nombreuses manifestations portant sur la mise en œuvre du RRM et du PEC ont été largement suivies. Le groupe chargé de la planification de la semaine d'études 1998 a poursuivi ses travaux.

### *Formation des maîtres et maîtresses de didactique des disciplines*

Fin mai 1997, plus de 1500 destinataires ont reçu les deuxièmes *Communications en didactique des disciplines*. Le développement du réseau *Didactique des disciplines* a été poursuivi, notamment en Suisse romande. La Commission Didactique des disciplines a mis un point final à ses travaux à la fin de l'année 1997 en publiant un rapport intitulé *Impulse für die Fachdidaktik in der Schweiz*. Au cours de l'année sous revue, le Comité de la Société suisse pour la formation des enseignants (SSFE) et la direction du CPS ont à plusieurs reprises examiné la question de la situation du Centre intercantonal de formation et de formation continue des maîtres de didactique des disciplines (AFD/CID). La Commission d'experts Didactique des disciplines, qui s'est également occupée de cette question, s'est en outre penchée sur la fonction de l'AFD/CID.

### *Réseau international*

Les relations internationales - qui se sont intensifiées au cours des années nonante - font l'objet d'un document intitulé *Relations internationales du CPS* où elles sont présentées de manière très claire à l'aide d'un tableau. Sur cette base, il sera possible de nouer d'autres contacts et de poursuivre la réalisation d'un réseau qui permettra d'utiliser de manière optimale les synergies tant internes qu'externes.

### *Echanges*

En 1996/97, 35 enseignantes et enseignants ont fait un échange soit à l'année, au semestre ou au trimestre. En 1997/98, le nombre d'enseignants à participer à un échange est de 27. En 1996/97 ont par ailleurs été recensés 23 échanges de courte durée et 17 stages dans des écoles suisses du degré secondaire II. En outre, 19 enseignantes et enseignants d'Europe centrale et d'Europe orientale ont eu l'occasion de séjourner en Suisse pour participer à des cours de cadres, à des cours de formation continue de maîtres et maîtresses de didactique des disciplines et à des projets de coordination. Au cours de l'année sous revue, le nouveau Groupe de travail Association Culturelle d'Echanges de Professeurs en Suisse (ACEP), constitué d'enseignants ayant participé à des échanges, est entré en activité. Depuis le début de l'année 1997, le CPS organise également des échanges d'enseignants avec la Grande-Bretagne: ainsi, au cours de l'année de scolarité 1997/98, 13 étudiantes et étudiants suisses se trouvent en Grande-Bretagne et 15 étudiantes et étudiants britanniques dans des écoles du deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Suisse.

### *Programme de formation continue du Conseil de l'Europe*

Si 20 enseignantes et enseignants suisses ont participé à des cours à l'étranger, 62 hôtes provenant de tous les coins de l'Europe ont suivi des cours en Suisse et, parmi ceux-ci, 13 ont en plus effectué un stage dans les écoles.

### *Collaboration avec la Hongrie et la Pologne*

Le CPS est en train de se retirer de ces projets pour en laisser l'entière responsabilité aux deux pays concernés. Les opérations relatives à ce retrait - débuté en 1997, il s'achèvera en 1998 - se sont déroulées comme prévu. Fin septembre 1997 a eu lieu à Veszprem (Hongrie), un séminaire international dirigé par le CPS et intitulé *L'efficacité de la formation continue des enseignants*. A la demande du Comité de la CDIP, on a élaboré et mis en vigueur un mandat dans le but de promouvoir la collaboration avec L'Europe du Centre-Est.

## **5.2 Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE)**

Depuis sa création en 1988, le CTIE a connu son année la plus intense en lançant l'offensive *Apprendre sans frontières - Les écoles suisses sur Internet*. Cette offensive repose sur quatre thèses visant à introduire Internet dans les écoles en attachant une importance particulière à la formation des enseignantes et des enseignants et à la réalisation de véritables projets pédagogiques.

Les Netd@ys97 (20 au 24 octobre) ont été la première action d'envergure organisée dans le cadre de cette offensive. Il s'est agi, en vrac, d'une brochure de sensibilisation, d'offres spéciales pour les écoles, d'un événement national au cours duquel diverses personnalités ont pris position, de classes pilotes, de milliers de messages électroniques, de centaines d'interventions dans les médias, d'une hotline, d'un site Internet très fréquenté, de journées portes ouvertes, de débats, etc.

L'objectif des Netd@ys97 était de sensibiliser l'opinion publique, en général, et les milieux de la formation, en particulier, aux possibilités d'utilisation d'Internet à l'école. Cet objectif a été largement atteint.

En décembre 1997, le CTIE a organisé pour la deuxième fois un colloque sur mandat de la CDIP. Ce fut un grand succès. Environ 250 personnes y ont participé. Elles ont écouté une quarantaine d'intervenants et ont vécu deux journées passionnantes sur le thème *L'ordinateur au quotidien ... de l'école infantine à l'université*.

Sur Internet, le CTIE anime le site <http://www.educa.ch>. Chaque enseignant est concerné par ce site. En tant qu'utilisateur, il peut faire des recherches de documents, de références, d'adresses, de logiciels. Il peut partager ses expériences en s'associant à un groupe.

Il peut proposer ses propres pages, celles de son école. Il lui suffit de prendre contact avec le CTIE pour bénéficier des avantages de ce site mis à disposition des écoles.

En 1997, les activités traditionnelles du CTIE ont été poursuivies avec succès (conventions-cadres avec les éditeurs de logiciels, publication de la revue interface, etc.).

Pour de plus amples informations, prière de consulter les pages du CTIE sur Internet (<http://www.sfib-ctie.ch>) ou de s'adresser directement au CTIE.

### 5.3 IDES (Information/Documentation/Education/Suisse)

Durant l'année écoulée, IDES a affiné les grands axes de son activité d'information et de documentation dans les domaines suivants: pédagogie scolaire, politique de l'éducation, politique culturelle et politique de la jeunesse, statistique de l'éducation, législations scolaires, financement de l'éducation et bourses d'études, éducation préscolaire, scolarité obligatoire, écoles du degré diplôme, gymnases, hautes écoles spécialisées, formation des enseignants et métier d'enseignant, planification et politique de l'éducation à l'échelon national et international.

Depuis une année, la CDIP se présente sur Internet (<http://edkwww.unibe.ch>). Les échos positifs et l'augmentation du nombre des visiteurs du site (multiplié par 4 en un an) incitent IDES à développer et élargir continuellement son offre d'informations sur Internet. La majeure partie de cette offre est constituée par la banque de données IDES avec 17'000 titres en relation avec le système éducatif suisse. L'actualité des données est garantie par un dépouillement régulier d'une centaine de revues pédagogiques (parmi les 400 reçues) et par l'intégration des nouvelles acquisitions et de documents de travail importants émanant de la littérature grise.

Comme toujours, parmi les principales prestations fournies par le centre figurent la réponse aux demandes de renseignements, les conseils aux visiteurs, les recherches de littérature spécifique, l'élaboration de bibliographies thématiques, la liste des vacances scolaires dans tout le pays, ainsi que la mise à jour d'un important fichier d'adresses concernant le milieu éducatif. Pendant l'année sous revue, le centre a été sollicité 1400 fois dans l'un ou l'autre de ces différents domaines (1050 requêtes lui ont été adressées en allemand, 320 en français, et 30 en anglais ou en italien).

Le *Bulletin IDES* a remplacé les Communications de la CDIP. Il est paru trois fois durant l'année écoulée. Il est publié en deux langues et renseigne sur les activités de la CDIP en Suisse et à l'étranger. Ce bulletin donne par ailleurs une vue d'ensemble des réformes, projets et tendances actuellement observables dans l'enseignement suisse, ainsi que des modifications qui en découlent dans la législation scolaire.

La collaboration avec FIS-Bildung (regroupement de 21 centres d'information et de documentation en un système d'informations spécialisées) s'est poursuivie. Les données rassemblées sont rendues accessibles au public intéressé à travers un CD-ROM produit conjointement, et les nouveaux articles catalogués sont mis à disposition sur Internet.

IDES a réagi aux développements actuels dans le paysage éducationnel du pays par des enquêtes auprès des cantons et a élaboré les rapports suivants:

- *Ecolage dans les écoles de formation générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire*, mai 1997
- *New Public Management dans l'instruction publique*, août 1997
- *Enseignement obligatoire de l'anglais à l'école obligatoire*, août 1997
- *Rapport de tendances: Ecole Suisse: projets de réformes*, 2e édition, août 1997
- *Evolution des dépenses en éducation de la Confédération, des cantons et des communes*, septembre 1997

Ces rapports ont fourni des bases de travail importantes aux commissions spécialisées et constitué pour le centre IDES une précieuse source d'informations.

Enfin, on relève en 1997 également une activité très intense dans le domaine des publications (voir *liste des publications*).

### 5.4 Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE)

Dans le domaine des *services*, le CSRE a publié durant l'année écoulée 93 informations détaillées et 233 informations plus concises sur des projets de développement et de recherche dans le domaine de l'éducation (année précédente: 80 et 178, respectivement). La banque de données *Information sur la recherche éducationnelle* comprend ainsi un total de 1578 informations détaillées et 2082 brèves informations et permet d'effectuer en tout temps des recherches par thèmes. C'est là une possibilité abondamment utilisée par les différents clients et partenaires du centre (milieu politico-éducatif et administratif, corps enseignant, chercheurs, étudiants). Les informations données par le CSRE émanent à peu près à part égale de projets de R&D menés par des instituts universitaires et par des centres de développement scolaire et de recherche en éducation cantonaux et régionaux; les organismes privés, petits centres de consultation et de recherche la plupart du temps, gagnent cependant beaucoup en importance. Quelque 2600 personnes sont actuellement abonnées au service *Information sur la recherche éducationnelle*, et ce service est également accessible sur Internet depuis 1997. Enfin, le CSRE va également s'occuper à l'avenir du développement (à l'Université de Genève) du serveur AGORA de la recherche éducationnelle suisse.

La rédaction de rapports de tendances et de synthèse sur des questions d'actualité figure également parmi les prestations du CSRE. A l'heure actuelle, trois rapports de ce type sont en préparation: *Evaluation à l'école - A propos de l'évolution de l'évaluation dans la pratique scolaire en Suisse*, un *rapport de tendances en matière de promotion des capacités à l'intérieur et à l'extérieur de l'école* pour lequel le centre a été mandaté par neuf cantons, et enfin, un *rapport sur les relations entre l'école et les parents*, un domaine qui, pour le CSRE, va prendre encore beaucoup plus d'importance.

A travers son service Questionnaire on-line, le CSRE effectue des recherches dans les banques de données internationales. Les activités de consultation, la réponse aux demandes de renseignements, ainsi que les exposés des collaborateurs et collaboratrices du CSRE prennent de plus en plus d'importance.

Le secteur *Collaboration, coordination, développement* se subdivise en deux: niveau international et niveau national. Le CSRE représente la recherche suisse en éducation dans quantité d'organisations internationales non gouvernementales également actives dans le domaine de la recherche éducationnelle: l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) qui s'est fait connaître en Suisse principalement à travers ses deux grands projets internationaux d'études comparatives: *Reading Literacy (capacité de lecture)* et *Third International Mathematics and Science Study/TIMSS*; le CIDREE (Consortium of Institutions for Development and Research in Education in Europe), l'EERA (European Educational Research Association) et l'EU-AEI (European Network for Educational Research - Assessment, Effectiveness, Innovation) qui est soutenu par l'UE et au sein duquel la Suisse a été admise en tant que membre associé. Le but de l'activité du CSRE dans ce contexte est finalement, encore et toujours, la médiation et la promotion de la collaboration entre les institutions de recherche éducationnelle suisses et étrangères, généralement sous forme de participation de la Suisse à des projets internationaux.

Au *niveau national*, on trouve au premier plan la collaboration avec la CDIP (Commission Formation générale, IDES), différents offices fédéraux (OFES, OFS, OFIAMT) et le Conseil suisse de la science, d'une part, et avec la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) et la Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle (SRFP), de l'autre. Le CSRE s'est par ailleurs occupé de la gestion des secrétariats de la Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CO-RECHED, présidée par Peter Schmid, conseiller d'Etat, président de la CDIP), de la Conférence suisse des directeurs/directrices de centres de développement scolaire et de recherche en éducation (CODICRE) reconnue en 1997 comme étant une conférence spécialisée, selon les statuts de la CDIP, et de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE). Il existe par ailleurs un accord de services entre le programme national de recherche *L'efficacité de nos systèmes éducatifs* (PNR 33) et le CSRE.

Les trois réseaux nationaux gérés par le CSRE en collaboration étroite avec leurs membres *Evaluation des élèves, degré secondaire I et recherche en éducation des adultes* ont occupé une place importante dans son programme d'activités. Des experts qui, dans les 26 cantons, et à des titres différents, traitent du même thème échangent des informations dans le cadre de ces réseaux. C'est ainsi que ces réseaux contribuent à la coordination et à l'harmonisation du système éducatif suisse.

Durant l'année sous revue, il convient de mentionner en particulier le mandat *Etat de la situation en matière de recherche et développement au niveau de la formation des enseignants*, mandat délivré par la Société suisse pour la recherche en éducation et la Société suisse pour la formation des enseignantes et des enseignants en vue des futures hautes écoles pédagogiques et financé conjointement par la CDIP et le Conseil suisse de la science.

Dans le cadre de la collaboration du CSRE à la réforme de l'examen pédagogique des recrues (EPR), lequel doit devenir une enquête représentative menée auprès de personnes des deux sexes âgées de 20 ans, et être intégré dans le concept national d'évaluation des

compétences, ont figuré au premier plan en 1997 les tentatives de coordination entre l'EPR et le projet d'évaluation des compétences de l'OCDE, tentatives qui n'ont pas toujours été simples.

Dans le domaine de la *médiation entre pratique éducative et recherche en éducation*, il a été publié comme de coutume, dans la presse pédagogique et dans les feuilles scolaires cantonales, des informations de style journalistique sur des projets de recherche sélectionnés, lesquelles ont entraîné plus de 300 demandes de documentation détaillée émanant pour la plupart du corps enseignant. Dans le cadre d'un projet particulier mené conjointement avec LCH *Questions à la recherche en éducation*, le CSRE a répondu - parfois assez brièvement, parfois très longuement - à environ 130 questions posées par des enseignants.

### 5.5 Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée (SPC)

Organisme de droit privé cofinancé par la CDIP, le SPC qui, durant l'année écoulée, a fêté le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa création est à maints égards, pour la CDIP, un centre national de services, spécialisé dans les questions afférentes à la pédagogie spécialisée. C'est à ce titre qu'il convient de relever les principaux jalons de ses activités (cf. également le *rapport annuel du SPC*):

Le SPC a participé aux activités de plusieurs organes de la CDIP (Commission Formation générale, Groupe d'accompagnement chargé de l'étude prospective *Education et formation des enfants de quatre à huit ans en Suisse*, groupes d'experts Règlements de reconnaissance des diplômes, groupe de contact Problèmes de l'éducation spécialisée). A travers des exposés et des publications, il a représenté la pédagogie curative et spécialisée suisse sur le plan national comme à l'étranger. Dans le cadre de l'étude spéciale de l'UNESCO/OCDE/UE sur les statistiques dans le domaine de la pédagogie spécialisée, il s'est occupé du groupe d'experts de l'OCDE en visite en Suisse.

Dans le domaine de l'éducation précoce spécialisée, il s'est agi surtout, durant l'année écoulée, de clarifier des questions d'ordre juridique et structurel.

Le SPC a été représenté, en qualité d'expert et de collaborateur scientifique, dans plusieurs commissions cantonales œuvrant pour la réforme de la scolarisation et de l'éducation des enfants handicapés. Il a participé par ailleurs de façon déterminante à deux réseaux régionaux pour la promotion de formes de scolarisation intégratives. Le thème Surdoués et pédagogie spécialisée a revêtu également un intérêt particulier. Il existe entre le SPC et le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) une collaboration intense, régie par contrat. Enfin le SPC entretient des contacts réguliers avec les quatre conférences régionales des responsables cantonaux de l'enseignement spécialisé.

Le projet *Financement de l'enseignement spécialisé*, fruit d'un énorme travail dans le cadre duquel le SPC a apporté ses compétences scientifiques est arrivé - provisoirement - à conclusion. Un autre problème important de politique éducationnelle et sociale a été relevé lors du congrès *handicapé et étranger*.

En ce qui concerne la formation des personnels spécialisés dans le domaine de la pédagogie curative et spécialisée, le SPC s'est occupé notamment de la formation des formateurs dans le secteur de la formation professionnelle ainsi que du personnel spécialisé dans les polyhandicaps (Projet-UE *Euforpoly*). Le mandat de la CDIP *La pédagogie spécialisée dans la formation des enseignants* a pris fin pour l'instant à travers un rapport. La 10e édition (remaniée) du document *Les formations en pédagogie spécialisée en Suisse* a été publiée. Environ une cinquantaine de certificats de formation ont été soumis au SPC pour examen. Les collaboratrices et collaborateurs du SPC ont participé à plusieurs cours de perfectionnement.

Dans le domaine de la documentation et de l'information, la collaboration avec IDES s'est poursuivie. Il a été répondu à des centaines de demandes écrites et orales.

Au cours de l'année sous revue, le SPC a publié 22 livres, 5 brochures et 4 dossiers en allemand, français et italien, ainsi que 12 numéros du *Schweizerischen Zeitschrift für Heilpädagogik* et 4 numéros de la revue *Pédagogie spécialisée*. Les collaboratrices et collaborateurs du SPC ont apporté leur concours à la rédaction d'une centaine de publications.

6.1 Liste des publications 1997 /  
Verzeichnis der Veröffentlichungen 1997

*Collection: Dossiers/  
Reihe: Dossier*

- 44A: Rahmenlehrplan für die Maturitätsschulen für Erwachsene - 140 S.
- 44B: Plan d'études cadre pour les écoles de maturité pour adultes - 134 p.
- 45A: Stipendienpolitik in der Schweiz - 100 S.
- 45B: La politique des bourses d'études en Suisse - 102 S.
- 46A: Gesundheitsförderung in der Grundausbildung von Lehrerinnen und Lehrern - 79 S.
- 46B: La promotion de la santé dans la formation de base des enseignantes et enseignants - 80 p.
- 47: Des maîtres semi-généralistes aux degrés primaire et secondaire I / Fächergruppenlehrkräfte für die Primarstufe und die Sekundarstufe I - 122 S.
- 48A: Bildung und Erziehung der vier- bis achtjährigen Kinder in der Schweiz. Eine Prospektive - 63 S.
- 48B: Formation et éducation des enfants de quatre à huit ans en Suisse. Etude prospective - 65 p.

*Collection: Etudes et rapports/  
Reihe: Studien und Berichte*

-----

*Publications hors séries/  
Einzelpublikationen*

Badertscher Hans (Hrsg.). Die Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren 1897 bis 1997. Entstehung, Geschichte, Wirkung. Verlag Paul Haupt - 319 S.

Badertscher Hans (Ed.). La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique 1897 à 1997. Sa création, son histoire, son œuvre. Editions Paul Haupt - 328 p.

Sammlung der Erlasse der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren. Ordner wird laufend aktualisiert

6.2 Déclarations, recommandations, directives

**Décision**

**du 6 juin 1997**

**relative au Modèle de loi cantonale sur les bourses d'études**

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique,  
se référant au Concordat sur la coordination scolaire du 26 octobre 1970,  
décide ce qui suit.

1. L'Assemblée plénière prend acte des travaux préparatoires et du projet d'un "Modèle de loi cantonale sur les bourses d'études".
2. Le Modèle de loi est transmis aux cantons avec la recommandation de s'en inspirer lors de l'élaboration de leur propre législation en la matière, notamment de régler la question du domicile légal en fonction des dispositions des articles 6 et 7 de ce texte.

Berne/Lucerne, 6 juin 1997

Le Président: Schmid

Le Secrétaire: Arnet

## Modèle de loi cantonale sur les subsides de formation

du 6 juin 1997

### Section I Dispositions générales

#### *Article premier Principe*

<sup>1</sup>Le canton alloue des subsides sous forme de bourses ou de prêts pour les frais de formation.

<sup>2</sup>Les subsides sont alloués dans la mesure où la capacité financière de la personne intéressée, de ses parents, d'autres personnes légalement tenues et d'autres tiers est insuffisante.

#### *Art. 2 Bourses et prêts d'études*

<sup>1</sup>Les subsides sont en principe versés sous forme de bourses pour la première formation. Pour la seconde formation, pour la formation continue et dans des cas particuliers sont accordés des prêts, soit pour compléter les bourses soit pour les remplacer.

<sup>2</sup>Les bourses sont des prestations en espèces, uniques ou périodiques, attribuées à fonds perdu et destinées à permettre aux bénéficiaires d'entreprendre, de poursuivre ou de terminer une formation.

<sup>3</sup>Les prêts sont des prestations qui doivent être remboursées.

#### *Art. 3 Réglementation cantonale uniforme*

Toutes les formations donnant droit à des subsides sont soumises aux mêmes principes, qui sont appliqués de manière uniforme.

#### *Art. 4 Collaboration*

Dans la perspective d'harmoniser le système des subsides en Suisse, le Canton collabore avec les autres cantons et avec les groupes suisses concernés.

Section 2 Dispositions particulières

Art. 5 *Bénéficiaires*

Ont le droit aux subsides, si elles ont leur domicile en matière de bourses d'études dans le Canton:

- a. les personnes de nationalité suisse,
- b. les personnes de nationalité étrangère en Suisse depuis 5 ans,
- c. les réfugiés et les apatrides reconnus par la Suisse.

Art. 6 *Domicile en matière de bourses d'études*

<sup>1</sup>Le requérant ou la requérante a le domicile en matière de bourses dans le Canton, si ses parents y ont leur domicile civil ou si l'autorité tutélaire compétente en dernier lieu y a son siège.

<sup>2</sup>Les personnes de nationalité suisse qui veulent suivre une formation en Suisse et dont les parents sont domiciliés à l'étranger, ont le domicile en matière de bourses dans le Canton, si elles sont originaires de celui-ci. Il en va de même des personnes de nationalité suisse orphelines de père et mère, qui sont domiciliées à l'étranger. Dans le cas où il y a plusieurs droits de cité cantonaux, le plus récent est pris en compte.

<sup>3</sup>Les réfugiés et les apatrides majeurs qui sont orphelins de père et mère ou dont les parents résident à l'étranger, ont leur domicile en matière de bourses dans le Canton, s'ils y sont assignés. Sont réservées les dispositions de l'alinéa 5.

<sup>4</sup>Les personnes de nationalité étrangère majeures qui sont orphelines de père et mère ou dont les parents résident à l'étranger, ont leur domicile en matière de bourses dans le Canton, si elles y ont leur domicile civil. Sont réservées les dispositions de l'alinéa 5.

<sup>5</sup>Les personnes majeures qui, après avoir terminé une première formation, ont été domiciliées dans le Canton pendant deux ans sans interruption et ont été financièrement indépendantes en exerçant une activité lucrative, sans être simultanément en formation, y ont leur domicile en matière de bourses. La gestion d'un ménage familial est également considérée comme activité lucrative.

Art. 7 *Validité du domicile*

Une fois acquis, le domicile en matière de bourses d'études reste valable aussi longtemps qu'un nouveau domicile n'est pas constitué.

*Art. 8 Formations donnant droit aux subsides*

<sup>1</sup>Donnent droit aux subsides les formations suivantes reconnues par le Canton:

- a. la formation préparatoire nécessaire à une formation professionnelle,
- b. la formation exigée pour atteindre l'objectif professionnel visé (première formation),
- c. la formation continue,
- d. la seconde formation,
- e. la reconversion rendue nécessaire par la conjoncture économique ou des raisons de santé, pour autant qu'elle ne soit pas financée par une assurance sociale ou d'autres tiers.

<sup>2</sup>Le principe du libre choix de la formation dans le cadre des formations donnant droit aux subsides est respecté.

<sup>3</sup>Lorsque la formation est accomplie à l'étranger, hors du Canton ou dans un établissement de droit privé, alors qu'elle peut être suivie dans le Canton ou dans un établissement d'enseignement public, l'autorité compétente peut prendre en compte les coûts inhérents à la solution la moins onéreuse pour le calcul des subsides pour autant que les formations soient équivalentes.

*Art. 9 Détermination du montant*

<sup>1</sup>Le subside couvre les frais d'entretien et de formation nécessaires dans la mesure où ils dépassent la contribution personnelle raisonnablement exigible du requérant ou de la requérante, celle de ses parents, celle d'autres personnes légalement tenues et/ou d'autres tiers.

<sup>2</sup>Une limite supérieure, tenant compte de normes suisses, peut être fixée quant au montant affecté aux frais d'entretien et de formation (coût maximum admis).

<sup>3</sup>La contribution de tiers ne peut être calculée que sur le solde disponible du revenu après couverture financière des besoins de base du tiers et de sa famille. La fortune sera prise en compte de manière adéquate.

<sup>4</sup>La capacité financière des parents n'est que partiellement prise en compte lorsque le requérant ou la requérante a déjà accompli une première formation et est âgé(e) de 25 ans au moins ou a exercé - avant la formation concernée et durant au moins deux ans - une activité lucrative assurant son indépendance financière.

<sup>5</sup>Dans le respect des principes retenus, des montants forfaitaires sont admis.

*Art. 10 Durée*

<sup>1</sup>Les subsides de formation sont accordés pour la durée normale de la formation.

<sup>2</sup>Dans des cas dûment motivés, les subsides sont accordés au-delà de la durée normale de la formation.

*Art. 11            Changement de formation*

<sup>1</sup>Si, pour des motifs importants, un changement de la formation s'avère nécessaire avant qu'elle ne soit terminée, un subside sera également accordé pour la nouvelle formation.

<sup>2</sup>L'autorité compétente peut faire des réserves et/ou poser des conditions.

*Art. 12            Restitution*

<sup>1</sup>La bourse est restituée:

- a. si elle a été accordée sur la base d'indications fausses ou lorsque des faits déterminants ont été passés sous silence,
- b. si elle n'est pas utilisée pour la formation mentionnée dans la requête.

<sup>2</sup>Le droit au remboursement s'éteint si la demande de restitution n'est pas faite par l'autorité compétente dans le délai d'une année après avoir eu connaissance d'un motif de remboursement, mais au plus tard dix ans depuis le versement d'une bourse.

*Art. 13            Procédure*

Le gouvernement cantonal fixe la procédure.

*Art. 14            Compétence*

Le département compétent est chargé d'assurer l'application de la loi.

**Section 3            Voies de droit**

(dispositions cantonales)

**Section 4            Dispositions finales**

(dispositions cantonales)

## Profil des hautes écoles de musique (HEM)

du 13 novembre 1997

### La position des HEM au sein des formations musicales professionnelles du degré tertiaire

Les formations professionnelles musicales du degré tertiaire sont structurées comme suit:

- les *conservatoires de musique* et les *écoles de jazz*, qui appartiennent à la catégorie des écoles supérieures professionnelles et
- les *hautes écoles de musique* (HEM) qui s'identifient aux hautes écoles spécialisées (HES). Comme les universités et les autres HES, elles font partie du système universitaire suisse.

Les éléments constitutifs des hautes écoles de musique et de leurs filières d'études.

#### 1 Hautes écoles de musique

Des conservatoires ou académies de musique, des écoles de jazz ou autres écoles supérieures professionnelles du domaine musical peuvent se constituer en hautes écoles de musique, si les conditions suivantes sont réunies:

- a. elles offrent au moins trois filières de formation de niveau haute école de musique, ou de niveau HES,
- b. elles comptent au moins 250 étudiants par site de formation (taille souhaitable 300 étudiants),
- c. elles disposent d'un éventail de formations qui couvre plusieurs domaines musicaux et elles pratiquent tous les instruments importants,
- d. elles sont actives dans la recherche et le développement,
- e. leurs diplômes sont reconnus en vertu de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études (accord sur la reconnaissance des diplômes du 18 février 1993).

Les hautes écoles de musique peuvent être gérées comme des institutions séparées ou comme parties de HES plus grandes (p.ex. hautes écoles d'arts visuels ou d'arts appliqués).

#### 2 Les filières d'études des HEM

Les filières d'études des HEM doivent, comme les hautes écoles spécialisées, satisfaire aux conditions suivantes:

- a. les règlements concernant la reconnaissance des diplômes doivent être reconnus au niveau cantonal,
- b. leurs diplômes doivent être reconnus au sens de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études (voir plus haut), donc respecter les prescriptions des règlements concernant la reconnaissance, les éventuels plans d'études cadre, etc.,
- c. la durée des études est de quatre ans au moins,
- d. leur enseignement correspond aux idées directrices décrites dans le présent profil.

### 3 Désignation des différentes institutions

- Si un conservatoire, une académie de musique ou une école de jazz offre, à part d'autres formations, une ou deux filières de formation de niveau HEM, l'institution conserve sa désignation actuelle;
- si elle offre au moins trois filières de niveau HEM reconnues et si elle répond aux exigences mentionnées sous point 1 ci-dessus, l'institution entière peut être désignée comme *haute école de musique*.

## L'enseignement, la recherche et le développement dans les hautes écoles de musique

### Généralités

#### *Mandat*

Les hautes écoles de musique ont pour mandat de former des musiciens professionnels dans les domaines de l'enseignement, de l'interprétation, de la composition, de l'improvisation, ainsi que dans les domaines du mouvement et des technologies appliquées à la musique.

Leur champ d'action porte essentiellement sur le patrimoine musical artistique occidental dans son ensemble, sans exclure les musiques populaires. Les HEM pratiquent la recherche sous tous les aspects utiles à l'accomplissement de leurs tâches. Elles offrent des cursus qui tiennent compte de la place de la musique dans la société et dans la culture de notre temps.

L'importance des HEM n'est plus à démontrer; elles contribuent à promouvoir la musique dans la vie culturelle et associative de notre pays, par le biais de la recherche, de la conservation, du renouvellement et de la transmission du patrimoine, mais aussi par l'organisation et la participation à des projets réalisés en Suisse et à l'étranger ainsi que par les valeurs de réflexion, d'intégration et d'échange qu'elles génèrent.

*Préparation de la relève et prestations de service à la communauté*

Les formations offertes par les HEM allient l'exigence artistique à l'ouverture sur la réalité sociale, ceci aussi bien dans la relève des musiciennes et musiciens professionnels (orchestres, théâtres lyriques, enseignement professionnel de la musique, activités artistiques free lance...), que pour l'enseignement spécialisé dans les écoles publiques, dans les écoles de musique et dans l'animation des ensembles d'amateurs (chœurs, orchestres, fanfares).

*Coordination, reconnaissance mutuelle et conception modulaire des HEM*

La coordination des filières des HEM aura lieu à plusieurs niveaux:

- grâce à des négociations intercantionales entre les organes responsables des HES, notamment pour répartir les différentes formations spéciales ou désigner les centres de compétences particuliers. Les conservatoires et écoles de jazz participeront à cette coordination intercantonale (coordination de l'offre);
- par l'effet d'harmonisation résultant de l'adhésion à l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes (règlements, plans d'études cadres, coordination des contenus);
- par l'adhésion des HEM à l'"accord entre HES sur la reconnaissance mutuelle des acquis" (coordination modulaire, accord actuellement en préparation);
- par la coopération au niveau de la recherche, du développement et des prestations de services. Exemples: coopération avec les écoles publiques, avec les universités (départements de musicologie, des sciences de l'éducation, de psychologie, d'acoustique, d'informatique, etc.), avec les autres hautes écoles actives dans des secteurs apparentés (arts visuels, théâtre, danse), avec les orchestres professionnels, des théâtres et des opéras (par le biais de projets communs, de cours et de stages qui font partie intégrante des cursus).

*Instituts spécialisés affiliés*

Afin d'approfondir certains domaines spécifiques, les HEM peuvent fonder des instituts spécialisés affiliés, par exemple dans les domaines de la musique ancienne, de la musique contemporaine, de la musique électroacoustique et informatique, de la rythmique, de la musique religieuse, etc. qui délivrent des diplômes.

*Effectifs minimaux*

Les HEM ne comptent pas moins de 250 à 300 étudiants par siège de HEM. Seuls ces effectifs permettront à la collaboration, indispensable tant entre les différents départements des HEM qu'à l'intérieur de ceux-ci, de se développer. Ils sont par ailleurs nécessaires pour couvrir l'ensemble du répertoire, chœur et orchestre compris.

Comme les conservatoires et écoles de jazz ne sont pas obligés d'inclure l'ensemble des formations dans leur offre, ils peuvent en limiter la variété et ainsi également gérer le nombre de leurs étudiants.

### 1 L'enseignement dans les hautes écoles de musique

#### *Accès aux HEM*

L'accès aux HEM est soumis aux conditions d'admission suivantes:

- a) maturité gymnasiale, maturité professionnelle ou diplôme d'école de culture générale, *ou*
- b) une formation équivalente, *et*
- c) la réussite du test d'aptitude.

Des conditions supplémentaires peuvent être imposées pour l'admission dans les filières exigeant des aptitudes spécifiques ou une expérience professionnelle.

Une HEM peut exceptionnellement renoncer à exiger un diplôme du 2e cycle de l'enseignement secondaire si l'étudiant ou l'étudiante fait preuve d'un talent musical hors du commun.

#### *Structure et durée des formations menant à un diplôme (voir schéma)*

Les études menant à un diplôme de HEM durent 4 ans au minimum.

Elles s'organisent en filières spécialisées offrant des passerelles entre elles. Les champs d'enseignement suivants sont pris en considération:

- enseignement instrumental et vocal,
- enseignement de la musique dans les écoles publiques,
- interprétation (y compris dans les domaines de l'orchestre et du théâtre lyrique),
- direction de chœur et d'orchestre,
- théorie et composition, arrangement, improvisation, mouvement, technologie musicale, musique dans la communauté, musique et autres arts, gestion culturelle.

Les deux premières années d'études comprennent en règle générale un tronc commun (Grundstudium) théorique et pratique à caractère propédeutique qui est exigé pour toutes les filières menant à un diplôme. Il se conclut par des examens déterminant la poursuite des études.

Les études de diplôme sont sanctionnées par des examens. Les HEM peuvent offrir leurs propres diplômes ou des diplômes reconnus par l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études. Dans ce cas, l'enseignement doit être conforme aux conditions de cet accord et aux plans d'études cadres concernés. Une commission de reconnaissance mise en place par la CDIP vérifie la conformité des études avec les dispositions du règlement concernant la reconnaissance des diplômes.

Les différentes filières font l'objet de plans d'études spécifiques. Les plans d'études des diplômes reconnus en vertu de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes doivent être conformes aux plans d'études cadres émis par la CDIP.

L'évaluation a lieu sous une forme continue tout au long des études ainsi que lors de sessions d'examens en présence d'experts extérieurs et d'experts officiels. Le libre passage

dans d'autres institutions de niveau équivalent doit être assuré par l'adhésion à l'accord entre les HES mentionné ci-dessus.

Les études accomplies dans des conservatoires et écoles de jazz sont reconnues par les HEM.

### 2 Le corps enseignant et le personnel

Le corps enseignant des HEM comprend des professeurs, des chargés de cours et des assistants. Ils sont soutenus dans leurs tâches par des collaborateurs techniques et administratifs.

Le nombre d'heures de cours du corps enseignant et des collaborateurs est fixé dans les cahiers des charges. Les activités de recherche sont définies séparément.

Les professeurs et chargés de cours d'une HEM doivent faire preuve d'une formation artistique et/ou scientifique de niveau supérieur ou universitaire reconnue, d'une activité artistique notoire et de compétences pédagogiques. Ils sont tenus de mettre à jour leurs qualifications par le biais d'une formation continue et ils y sont encouragés par des séminaires, des échanges nationaux et internationaux, des congés de perfectionnement qui leur permettent de rester en contact permanent avec le monde professionnel.

### 3 La recherche et le développement

Avec les universités et les autres instituts spécialisés, les HEM seront les dépositaires de la recherche musicale en Suisse. Elles centrent en premier lieu leur activité sur la recherche appliquée, recherche axée sur l'exercice pratique et professionnel de la musique et la réflexion sur les activités et l'enseignement musicaux, ainsi que sur la promotion de la musique dans notre société.

A l'heure actuelle, les champs suivants font, entre autres, l'objet de recherches:

- l'interprétation musicale (recherche systématique sur l'interprétation et l'exécution),
- les aspects psychologiques, physiologiques et physiques liés à la pratique de la musique,
- la théorie et l'analyse musicale,
- le développement, la formation et l'enseignement de la musique,
- l'improvisation, l'expérimentation au niveau des tonalités, etc.

Ce faisant, les HEM seront plus directement impliquées dans la pratique musicale que les universités, dont la position épistémologique est plutôt historique.

La recherche se déroule à plusieurs niveaux:

- par la participation à des projets de recherche avec d'autres HEM et les universités,
- par des unités de recherche intégrées ou la création d'instituts affiliés avec lesquels les professeurs collaborent,
- par les activités de recherche personnelle des professeurs dans le cadre de projets ou individuellement (à fixer dans les cahiers des charges),
- par l'implication des étudiants dans des projets de recherche sous la direction des professeurs, et
- par l'introduction des étudiants à la recherche en musique.

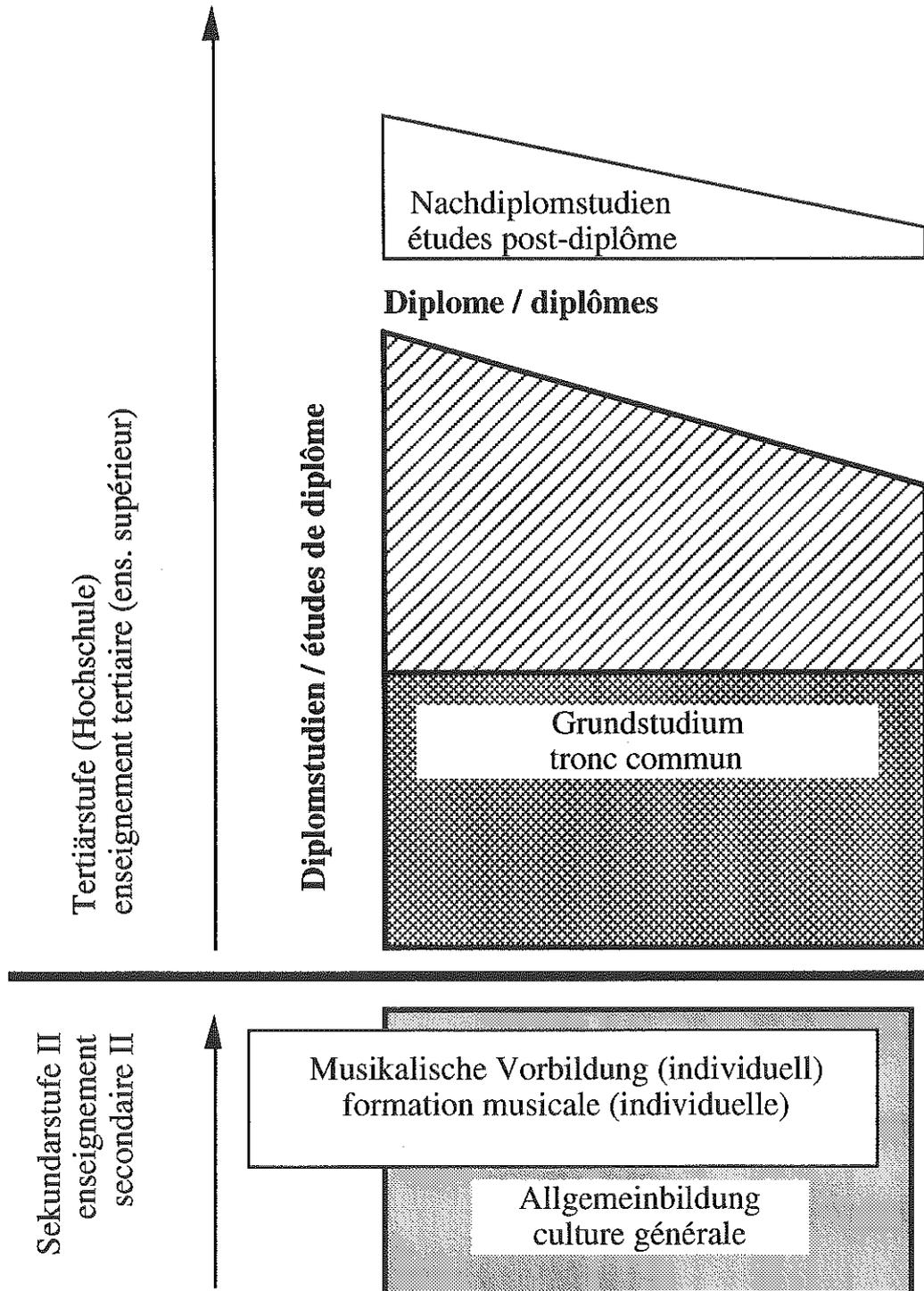
Il n'est pas nécessaire que tous les enseignants soient actifs dans la recherche. Il faut cependant veiller à ce qu'une culture de recherche s'établisse peu à peu. Par ailleurs, il est souhaitable que le corps enseignant puisse bénéficier d'échanges fréquents avec les milieux de la recherche fondamentale de pointe.

Les fonds attribués par les HEM à la recherche devront, dans la mesure du possible, être liés à des projets. Au-delà des fonds supplémentaires qu'elles devront réunir à cet effet, les HEM auront la possibilité de bénéficier des programmes de promotion de la recherche au même titre que les universités.

Les HEM devront prévoir des postes dont les titulaires se consacreront à la recherche et les mettre au concours au niveau national et international.

## ANNEXE I

**Musikhochschulen: Gliederung der Studien**  
**Hautes Ecoles de Musique: articulation des études**



## ANNEXE II

Comparaison entre les conservatoires de musique, les écoles de jazz et les hautes écoles de musique

	<p>Conservatoires et écoles de jazz</p> <p>Etat actuel, mandat inchangé</p>	<p>Hautes écoles de musique HEM (= HES)</p> <p>Nouveau, complément aux conservatoires et écoles de jazz, fonction de centres régionaux</p>
Degré de formation	<p>Formation professionnelle supérieure</p> <p>Ecoles supérieures professionnelles Degré CITE 5<sup>1</sup></p>	<p>Formation supérieure équivalente aux universités, activités de recherche et de développement</p> <p>Degré CITE 6</p> <p>Statut de haute école spécialisée (HES)</p>
Offres de formation	<p>a) divers diplômes propres à l'école</p> <p>b) diplômes reconnus en vertu de l'accord sur la reconnaissance des diplômes: niveau école supérieure professionnelle</p> <p>selon l'école, éventuellement:</p> <p>c) un ou deux diplômes reconnus en vertu de l'accord sur la reconnaissance des diplômes: niveau HEM</p> <p>Pas d'obligation d'une offre exhaustive, plutôt des formations de base et générales, formations pour l'enseignement de la musique, etc.</p> <p>Eventuellement autres cours de formation</p>	<p>a) divers diplômes propres à l'école</p> <p>b) diplômes reconnus en vertu de l'accord sur la reconnaissance des diplômes: niveau HEM</p> <p>c) au moins trois diplômes reconnus en vertu de l'accord sur la reconnaissance des diplômes: niveau HEM et études post-diplôme complémentaires</p> <p>Tous les instruments importants (à cordes, à vent et à percussion), formations de composition, de chef d'orchestre</p> <p>Eventuellement cours complémentaires</p>
Effectifs	<p>Pas de conditions quant à un minimum d'effectifs</p>	<p>Au moins 250 à 300 étudiants par site de formation</p>

<sup>1</sup> CITE: Classification internationale de type d'éducation (angl. ISCED)

<b>Environnement</b>	Orientation sur la vie musicale locale ou voisine, coopération avec orchestre facultative	Orientation régionale, supra-régionale, voire internationale. Beaucoup d'étudiants étrangers. Coopération directe avec orchestres, chœurs, opéras et théâtres impérial. Coopération avec des festivals, des universités, des radios et la T.V.
<b>Reconnaissance des acquis</b>	La reconnaissance réciproque des études se fait actuellement de façon informelle au sein de la Conférence des directeurs des conservatoires et écoles de jazz et hautes écoles de musique	Adhésion de la HEM à la <i>convention entre les HES sur la reconnaissance réciproque des acquis dans une HES</i>
<b>Qualification du corps enseignant</b>	Qualifications actuelles; perfectionnement obligatoire, hautes exigences envers les enseignants	Le perfectionnement des enseignants en exercice est de rigueur, hautes exigences de qualification pour les nouveaux professeurs, admission sur concours. Appel à des personnalités exceptionnelles pour cours magistraux, chaires pour des professeurs en stage, etc.
<b>Recherche et développement appliqués</b>	R&D est souhaitable mais pas requise	Activités de R&D impérial. Les étudiants sont impliqués dans les recherches. Possibilité de créer des instituts affiliés pour la R&D et des prestations de service
<b>Eurocompatibilité</b>	Eurocompatibilité atteignable pour certains diplômes grâce à l'accord sur la reconnaissance de diplômes de la CDIP	Eurocompatibilité complète grâce à l'accord sur la reconnaissance des diplômes de la CDIP. Les HEM bénéficieront aussi des accords internationaux sur la reconnaissance réciproque des diplômes

**6 Annexes / Anhang**

---

**6.3 Comptes 1997**



## RECHNUNG / COMPTES 1997

	Budget 1997	Rechnung 1997 Comptes
<b>Einnahmen / Recettes</b>		
60 Kantonsbeiträge / Contributions des cantons	6'413'333.00	6'413'333.00
61 Sonstige Einnahmen / Autres recettes	220'000.00	302'640.36
616 Inkassoprämie / Rabais d'encaissement Pro Litteris	240'500.00	244'487.20
617 Inkassoprämie / Rabais d'encaissement Suissimage	140'000.00	146'378.60
70 Ertrag Betrieb / Compte d'exploitation	500.00	410.85
80 Entnahme aus Rückstellungen / Dissolution de provisions	50'000.00	50'000.00
<b>Total Einnahmen / Total recettes</b>	<b>7'064'333.00</b>	<b>7'157'250.01</b>
<b>Ausgaben / Dépenses</b>		
30 Personal / Personnel	3'340'000.00	3'339'597.40
31 Betrieb / Charges d'exploitation	610'000.00	730'252.45
32 Plenarversammlung / Vorstand; Ass. plénière / Comité	15'000.00	14'402.30
33 DSK / CSG	14'000.00	13'421.20
34 Fachhochschulen / Hautes écoles spécialisées	125'000.00	92'938.65
35 Allgemeine Bildung / Formation générale	360'000.00	392'494.05
36 Berufsbildung / Formation professionnelle	130'000.00	97'981.70
37 Stipendienpolitik / Politique des bourses	8'000.00	3'973.10
38 Schulung Ausländerkinder / Scolarisation des enfants étrangers	90'000.00	62'019.60
39 Diplomanerkennungen / Reconnaissance des diplômes	135'000.00	91'354.50
40 Internationale Beziehungen / Relations internationales	130'000.00	144'041.65
41 Übr. Aktivitäten/ Arbeitsgr. / autres activités/groupes de trav.	156'000.00	190'724.30
<b>EDK-Institutionen / Institutions CDIP</b>	<b>1'118'333.00</b>	<b>1'118'333.00</b>
481 SKBF / CSRE Aarau	416'000.00	416'000.00
482 WBZ / CPS Luzern	702'333.00	702'333.00
<b>Beiträge an Drittorganisationen/ Contributions à d'autres organisations</b>	<b>833'000.00</b>	<b>831'930.00</b>
490 SZH / Secrétariat suisse de pédagogie curative	210'000.00	210'000.00
491 SJF / La science appelle les jeunes	25'000.00	25'000.00
492 SVEB / FSEA	162'000.00	162'000.00
493 Filminstitut: SFIB / CTIE	350'000.00	350'000.00
494 CH-STIFTUNG / Fondation CH	71'000.00	69'930.00
495 Institut für deutsche Sprache / Inst. de langue allemande; Uni FR*	15'000.00	15'000.00
<i>Einlage in Betriebsreserve/apport au compte de réserve d'exploitation</i>		<b>33'786.11</b>
<b>Total Ausgaben / Total dépenses</b>	<b>7'064'333.00</b>	<b>7'157'250.01</b>

Bern, 22. Januar 1998  
844.2/98 ch



23.1.98

# COMPTES 1997



## Compte d'exploitation 1997

### Recettes

Contributions des cantons 6'413'333.00  
Autres recettes 743'917.01

**Total recettes 7'157'250.01**

### Dépenses

Comité/Secrétariat 4'084'252.15  
Commissions 1'088'948.75  
Institutions 1'118'333.00  
Contributions 831'930.00

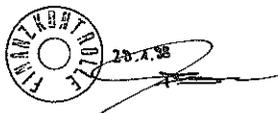
**Total dépenses 7'123'463.90**

**Excédent de recettes 33'786.11**

Conférence suisse des directeurs  
cantonaux de l'instruction publique  
Le secrétaire général:

M. Arnet

Berne, le 22 janvier 1998  
844.2/98/ch



# BILAN AU 31 DECEMBRE 1997



## ACTIFS

### VALEURS D'EXPLOITATION

Caisse 453.55  
CCP 4'933.48  
Compte-courant UBS 526'655.31  
Compte-courant CS 13'803.40  
Compte-courant SBS 13'487.50  
Compte-courant SBS (Suissimage) 276'401.30  
Compte-courant SBS (ProLitteris) 179'299.65  
Divers débiteurs 897'556.75  
Débiteur Adm.féd. des contributions 15'313.60  
Actifs transitoires 389.55  
**Total valeurs d'exploitation 1'928'294.09**

### VALEURS IMMOBILISEES

Prêt au CPS 250'000.00  
Prêt au CPS/Software ISEB 100'000.00  
Machines de bureau 1.00  
Agencement de bureau 1.00  
Matériel et logiciels informatiques 1.00  
**Total valeurs immobilisées 350'003.00**

## PASSIFS

### CAPITAL ETRANGER

Divers créanciers 454'693.95  
Paiement anticipé projet OECD 10'000.00  
Aide d'urgence Bosnie 13'818.65  
Activités subséquentes au Conseil de l'Europe 71'291.85  
Passifs transitoires 16'370.00  
**Total capital étranger à court terme 566'174.45**

### Réserves

684'917.25

**Total capital étranger à long terme 684'917.25**

**Total capital étranger 1'251'091.70**

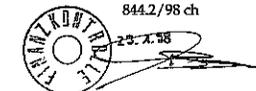
### CAPITAL PROPRE

Capital propre\* 1'027'205.39  
**Total capital propre 1'027'205.39**  
Total actifs / passifs 2'278'297.09 2'278'297.09

\*Capital propre au 01.01.1997 953'240.63  
Liquidation des réserves en faveur du capital propre 40'178.65  
Excédent de recettes pour 1997 33'786.11  
**Capital propre au 31.12.1997 1'027'205.39**

Conférence suisse des directeurs  
cantonaux de l'instruction publique  
Le secrétaire général:  
M. Arnet

Berne, 21 janvier 1998  
844.2/98 ch



**6.4 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) / Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK)**

Zürich	Regierungsrat Ernst Buschor, Zürich
Bern	Regierungsrat Peter Schmid, Bern *
Luzern	Regierungsrätin Brigitte Mürner-Gilli, Luzern
Uri	Regierungsrat Hansruedi Stadler, Altdorf *
Schwyz	Regierungsrat Kurt Zibung, Schwyz
Obwalden	Regierungsrat Hans Hofer, Sarnen *
Nidwalden	Regierungsrat Viktor Furrer, Stans
Glarus	Regierungsrat Rudolf Gisler, Glarus
Zug	Regierungsrat Walter Suter, Zug
Fribourg	Conseiller d'Etat Augustin Macheret, Fribourg *
Solothurn	Regierungsrat Thomas Wallner, Solothurn (bis 31.7.1997) Regierungsrätin Ruth Gisi, Solothurn (ab 1.8.1997)
Basel-Stadt	Regierungsrat Stefan Cornaz, Basel
Basel-Landschaft	Regierungsrat Peter Schmid, Liestal *
Schaffhausen	Regierungsrat Hans-Peter Lenherr, Schaffhausen
Appenzell A. Rh.	Regierungsrat Hans Höhener, Herisau (bis 31.5.1997) Regierungsrat Gebi Bischof, Herisau (ab 1.6.1997)
Appenzell I. Rh.	Regierungsrat Carlo Schmid, Appenzell
St. Gallen	Regierungsrat Hans Ulrich Stöckling, St. Gallen *
Graubünden	Regierungsrat Joachim Caluori, Chur
Aargau	Regierungsrat Peter Wertli, Aarau *
Thurgau	Regierungsrätin Vreni Schawalder, Frauenfeld
Ticino	Consigliere di Stato Giuseppe Buffi, Bellinzona *
Vaud	Conseiller d'Etat Jean Jacques Schwaab, Lausanne *
Valais	Conseiller d'Etat Serge Sierro, Sion
Neuchâtel	Conseiller d'Etat Jean Guinand, Neuchâtel (jusqu'au 20.5.1997) Conseiller d'Etat Thierry Béguin (dès 21.5.1997)
Genève	Conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf, Genève
Jura	Ministre Anita Rion, Delémont

*Membre associé / Assoziiertes Mitglied:*

Fürstentum Liechtenstein	Regierungsrat Thomas Büchel, Vaduz (bis 13.4.1997) Regierungsrat Norbert Marxer, Vaduz (ab 14.4.1997)
--------------------------	--

\* Membres du Comité / Mitglieder des Vorstands

## 6.5 Secrétariat général de la CDIP / Generalsekretariat EDK

Zähringerstrasse 25, Case postale 5975, 3001 Berne (Tél. 031/309 51 11)

### Personnel / Personal:

*SG / GS:* Moritz Arnet, secrétaire général/Generalsekretär; Erika Haldimann, Monique Schmidt-Rossel

*Service juridique / Rechtsdienst:* Michela Hohl

*Délégué pour les questions de l'enseignement secondaire II / Beauftragter für Mittelschulfragen:* Peter Gentina

*Section pédagogique / Abt. Schulentwicklung:* Urs Kramer (stv. GS), Regina B. Bühmann, Monika Schneider, Ursula Seres

*Section enseignement post-obligatoire, planification et recherches / Abt. Postobligatorische Bildung, Studien und Planung:* Jean-Pierre Meylan, Jacqueline Martel, Fritz Wüthrich

*Relations internationales / Aussenbeziehungen:* Pierre Luisoni, Christine Bersier, Cornelia Oertle Bürki

*IDES, publications, traductions / IDES, Publikationen, Übersetzungen:* Annemarie Streit, Chantal Breitler-Mühlheim, Corinne Hofer, Helen Lehmann, Susanne Markees, Claudine Richard-Davignon, Adrien Rihs, Michel Rohrbach, Thomas Wälti

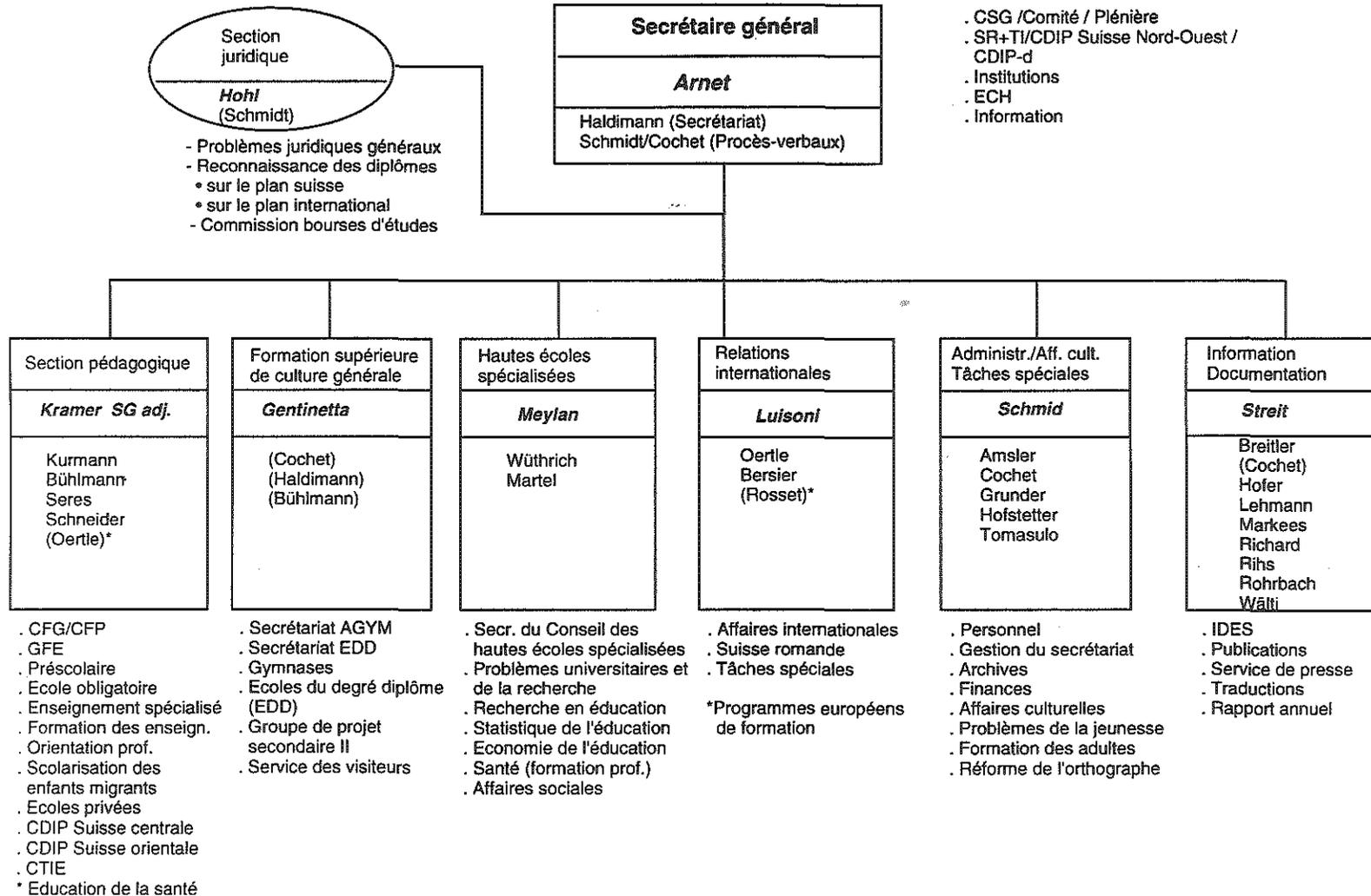
*Administration, affaires culturelles / Administration, Kulturelles:* Christian Schmid, Oliver Amsler, Jocelyne Cochet, Agathe Grunder, Carola Hofstetter

*Chargés de projets / Beauftragte:* Walter Kurmann, Rémy Rosset

### Vérificateurs des comptes / Finanzkontrolle:

Direction des finances du canton de Zurich, Zurich /  
Finanzdirektion des Kantons Zürich, Zürich

## SECRETARIAT GENERAL CDIP - ORGANIGRAMME 1997



6.6 Présidences et séances de la Conférence / Präsidien und Tagungsorte der Konferenz

Année / Jahr	Présidence / Präsidium	Séance annuelle / Jahresversammlung
1969	Hans Hürlimann, Zug	Appenzell
1970	Hans Hürlimann, Zug	Montreux
1971	Hans Hürlimann, Zug	Lugano
1972	Hans Hürlimann, Zug	Aarau
1973	Hans Hürlimann, Zug	Genève
1974	Alfred Gilgen, Zürich	Giswil
1975	Alfred Gilgen, Zürich	Zug
1976	Alfred Gilgen, Zürich	Stans
1977	Alfred Gilgen, Zürich	Vaduz
1978	Alfred Gilgen, Zürich	Fribourg
1979	Alfred Gilgen, Zürich	Schwyz
1980	Alfred Gilgen, Zürich	Herisau
1981	Alfred Gilgen, Zürich	Luzern
1982	Ernst Rüesch, St. Gallen	St. Gallen
1983	Ernst Rüesch, St. Gallen	Bern
1984	Ernst Rüesch, St. Gallen	Schaffhausen
1985	Ernst Rüesch, St. Gallen	Liestal
1986	Jean Cavadini, Neuchâtel	Glarus
1987	Jean Cavadini, Neuchâtel	Basel
1988	Jean Cavadini, Neuchâtel	Weinfelden
1989	Jean Cavadini, Neuchâtel	Martigny

## 6 Annexes / Anhang

---

1990	Jean Cavadini, Neuchâtel	Zürich
1991	Jean Cavadini, Neuchâtel	Solothurn
1992	Jean Cavadini, Neuchâtel	St. Moritz
1993	Peter Schmid, Bern	Neuchâtel
1994	Peter Schmid, Bern	Altdorf
1995	Peter Schmid, Bern	Les Bois
1996	Peter Schmid, Bern	Appenzell
1997	Peter Schmid, Bern	Luzern